

## SOMMAIRE

### Villes

- 1) « Protection anti-crue : à quand la réparation de la vanne secteur de Joinville-le-Pont? » - 94 Citoyens
- 2) « Saint-Maur / Le deuxième adjoint au maire démissionne » - Le Parisien
- 3) « Saint-Mandé / L'hôpital Bégin se dote d'instruments de pointe » - Le Parisien

### Région / Régionales

- 1) « Grand Paris : le logement, priorité du gouvernement » - Les Echos
- 2) « Grand Paris : les élus s'insurgent contre la prise de pouvoir de l'Etat » - La Tribune
- 3) « On ne vit pas si mal que ça en région parisienne » - Le Parisien
- 1) « Le bal des prétendants du Grand Paris » - Le Monde
- 2) « Elections régionales : programme de Valérie Pécresse »
- 4) « Les recettes antigaspillage de Pécresse pour l'Ile-de-France » - Le Figaro

### Politique nationale

- 1) « Régionales : la droite en position de « reconquête par le bas » - Le Figaro
- 2) « Le Sénat veut faciliter l'accès des PME à la commande publique » - Les Echos
- 3) « Valls s'engage à réformer la procédure pénale » - Les Echos
- 4) « L'ISF-PME recentré sur les entreprises de moins de 7 ans » - Les Echos
- 5) « Simplification administrative : une promesse qui ne date pas d'hier » - La Tribune
- 6) « Matignon taxe le diesel et allège les impôts locaux » - Le Monde
- 7) « Malaise des policiers : Valls reprend la main » - Le Monde
- 8) « La grève des avocats grippe la machine judiciaire » - Le Monde

# Revue de presse: Jeudi 15 & vendredi 16 octobre 2015

---

- 9) « Pas question d'un accord a minima sur les retraites complémentaires » - Le Monde
- 10) « Les universités dans la rue pour crier misère » - Le Monde
- 11) « Le carnet de santé numérique généralisé » - Le Monde
- 12) « Plan hivernal, l'Etat promet de s'occuper des SDF comme des migrants » - La Croix
- 13) « Leroy : « Les départements sont au bord de l'asphyxie » - Le Figaro
- 14) « Les élus locaux embauchent sans compter » - Le Parisien
- 15) « Le MoDem critique Hollande sur les retombées de la COP21 » - Le Figaro
- 16) « Le Front national se dit victime d'un acharnement judiciaire » - Le Monde

## **Ouverture et curiosités**

- 1) « La crise des réfugiés rebat les cartes de la relation entre l'Europe et la Turquie » - Les Echos
- 2) « Une note des renseignements pointe du doigt la radicalisation dans le sport amateur » - Le Figaro

## Villes

*« Protection anti-crue : à quand la réparation de la vanne secteur de Joinville-le-Pont? » - 94 Citoyens*

Installée en 1933 au sein de l'écluse de Saint-Maur-des-Fossés par l'ancêtre des Voies navigables de France (VNF), la vanne secteur de Joinville-le-Pont permet, en cas de crue, d'augmenter le débit s'écoulant par le canal pour soulager la boucle de la Marne autour de Saint-Maur-des-Fossés, et, en amont, jusqu'en Seine-Saint-Denis.

Mais l'ouvrage est vieillissant. « Les services de la navigation en charge de manœuvrer cet ouvrage ne l'utilisent plus, de peur de le bloquer », s'inquiète Sylvain Berrios, député-maire LR de Saint-Maur-des-Fossés qui vient d'adresser une question écrite au gouvernement pour réclamer la réparation de l'ouvrage sans participation financière des villes.

Sylvain Berrios« Depuis plus de dix ans, des réunions se sont tenues en préfecture du Val-de-Marne pour envisager le financement de la réhabilitation de la vanne. La dernière étude portée par le Conseil départemental du Val-de-Marne estime que l'utilisation de la vanne secteur permettrait de réduire le niveau de la crue de quarante-quatre centimètres pour les villes à proximité et jusqu'à près de dix centimètres pour les plus éloignées, réduisant les dégâts sur les logements, les équipements publics et les infrastructures. Au regard des derniers événements météorologiques survenus dans le sud de la France, il apparaît urgent de sécuriser les villes et territoires soumis à des risques élevés d'inondations en cas de très forte crue », motive le député.

### **Qui doit payer ?**

« Le financement de cette opération est estimé à 3 millions d'euros dont 2,5 millions d'aides confirmées par le fonds Barnier, le département du Val-de-Marne et le département de Seine-Saint-Denis. La participation des communes impliquées dans ce plan de financement est de 500 000 euros. Dans un contexte de baisse des dotations de l'État, les communes n'ont plus les moyens de financer un tel ouvrage, dont l'entretien et la mise aux normes, différés depuis des années, relèvent directement de l'Etat », poursuit le maire de Saint-Maur qui a donc demandé dans sa question au gouvernement que l'Etat débloque les fonds manquants sur ses propres deniers.

*« Saint-Maur / Le deuxième adjoint au maire démissionne » - Le Parisien*

## SAINT-MAUR

### Le deuxième adjoint au maire démissionne

■ Il dit faire un « choix de réalité ». A Saint-Maur, le deuxième adjoint Jean-François Le Helloco vient de démissionner et sera remplacé lors du conseil municipal qui se tient ce soir. Directeur de la communication à la mairie de Vincennes depuis décembre et élu conseiller départemental en mars dernier, le bras droit du maire LR Sylvain Berrios explique qu'« être actif et élu, c'est très compliqué » : « En un an, ma vie a complètement changé. J'ai une nouvelle femme, un nouveau travail et un nouveau mandat au Département. Je suis nulle part et partout en même temps. On avait allégé mes délégations mais ça n'est pas suffisant. » Et Jean-François Le Helloco de préciser qu'il ne faut y voir « aucune bataille politique ». Il avait d'abord été élu en 2008 sur la liste du précédent maire Henri Plagnol avant d'être privé de sa délégation trois ans plus tard. Il avait alors mené bataille contre lui, avec l'actuel maire, et avait été élu en mars 2014.

---

« Saint-Mandé / L'hôpital Bégin se dote d'instruments de pointe » - Le Parisien

## SAINT-MANDÉ

### L'hôpital Bégin se dote d'instruments de pointe

**LA RESTRUCTURATION** de l'offre de soins des hôpitaux militaires a amené l'hôpital d'instruction des armées (HIA) Bégin, installé à Saint-Mandé, à modifier ses propres offres. La maternité a été fermée, mais les grands travaux de réaménagement font de la place à de nouveaux services comme l'urologie, venue du Val-de-Grâce. Hier, le médecin général Maryline Genero-Gygax, à la tête du HIA Bégin a inauguré trois nouveaux « outils » médicaux dont deux de pointe. « Le robot fait entrer Bégin dans une ère ultramoderne, en même temps que le transfert des orfèvres de l'équipe d'urologie du Val-de-Grâce, affirme le Médecin général. Le laboratoire biologique est le point d'orgue des travaux pour la prise en charge de patients à risque. Et parallèlement nous avons rendu hommage à nos donateurs ».

**Le robot chirurgical** Da Vinci Intuitive Surgical, est une machine de très haute technicité décomposée en



Saint-Mandé. Le robot chirurgical Da Vinci, présenté par le médecin en chef Xavier Durand, chef du service urologie et le Médecin général Maryline Genero-Gygax, à la tête du HIA Bégin (LP/Corinne Nèves.)

deux modules pour réaliser des opérations très minutieuses. D'un côté, le « module patient » à quatre bras articulés ; de l'autre, le chirurgien pilote une caméra qui lui offre une vi-

sion 3D et mobilise les instruments opératoires à l'aide de commandes manuelles et de pédales. Pour le moment dédié à l'équipe d'urologie dirigée par le Pr Xavier Durand (traite-

ment des cancers de la vessie ou de la prostate), ce robot est voué à être utilisé en chirurgie digestive. Il servira aussi d'outil de formation.

**Le laboratoire de sécurité P3** est un espace confiné dans lequel peuvent travailler trois laborantins en toute sécurité, dédié aux analyses de virus pathogènes à très fort risque, comme Ebola, le Mers Coronavirus ou épidémie de grippe. Sa conception empêche bien évidemment la propagation vers l'extérieur.

**L'échographe portable et le système de visioconférence**, acquis grâce aux dons des Gueules cassées (Union des blessés de la face et de la tête) et la Fédération nationale André Maginot des anciens combattants. Outils permettant une grande mobilité et une formation en pleine opération, visible par les équipes de Bégin (hors salle d'opération) ou à l'étranger, comme l'hôpital national de Dakar (Sénégal).

CORINNE NÈVES

## Région / Régionales

« Grand Paris : le logement, priorité du gouvernement » - Les Echos

# Grand Paris : le logement priorité du gouvernement

- Neuf ministres décident aujourd'hui de mesures pour accélérer le projet.
- Leurs choix ne devraient pas interférer avec les élections régionales.

### ILE-DE-FRANCE

L'heure n'est plus aux grandes annonces, mais le chantier n'en avance pas moins. Sauf coup de théâtre, les neuf ministres qui participeront ce jeudi soir, à Matignon, au Conseil interministériel sur le Grand Paris ne devraient pas prendre de décisions spectaculaires. Même si on s'attend à ce qu'une nouvelle version du projet de « Villa Médicis » entre Clichy et Montfermeil, à côté de l'une des gares du futur métro de rocade, soit confirmée. L'investissement d'une trentaine de millions d'euros serait porté par la Société du Grand Paris et des mécènes privés.

Sur un terrain beaucoup plus technique, le même Conseil devrait examiner les propositions du rapport Lajoie. Le président de Grand Paris Aménagement, l'ex-Agence foncière et technique de la Région parisienne, a été chargé par la ministre du Logement, Sylvia Pinel, de réfléchir aux structures à mettre en place pour accélérer la construction de logements. Il propose notamment de rapprocher les établissements publics d'aménagement d'Orly-Rungis-Seine-Amont

et Plaine de France au sein de Grand Paris Aménagement. « Il s'agit d'avoir la taille critique », expliquait Thierry Lajoie à la fin de l'été. En fait, il prévoit le retour de l'Etat dans les grandes opérations d'aménagement en créant un « contrat d'intérêt national pour l'aménagement et le logement » associé à la mise à disposition d'outils techniques.

### La Défense : quel avenir ?

L'auteur du rapport a prévu une compensation pour les élus jaloux de leurs prérogatives : l'Etat accompagnerait ses projets d'un plan de financement. De même, hors rénovation urbaine, les opérations devraient dégager des marges pour payer les équipements publics les accompagnant. Autant de points que les ministres devront trancher.

Mercredi soir, il semblait en revanche peu probable que le Conseil ait à se prononcer sur l'avenir du quartier d'affaires de La Défense. De l'avis de tous, la formule actuelle avec deux établissements publics, l'un pour l'entretien, l'autre pour l'aménagement, a fait long feu. Le premier n'a pas les moyens de faire les quelque 400 millions d'euros de travaux nécessaires à la mise à niveau des infrastructures et le



Le Premier ministre présentait il y a un an la future gare de Créteil du futur métro du Grand Paris. Aujourd'hui, l'heure est aux mesures techniques tout aussi stratégiques. Photo Hamilton/RÉA

second n'a plus assez de droits à construire à vendre pour financer les nouveaux développements, de toutes façons hors de son périmètre. Les solutions évoquées, vendre les terrains, intégrer La Défense dans la Métropole ou aux Hauts-de-Seine, revenir à un établissement public unique paraissent nécessiter encore des études supplémentaires et sans doute inopportunes en

période électorale. Il en est de même de la réaffirmation de l'intérêt des grands pôles de développement économique du Grand Paris.

Pendant ce temps, le projet de métro avance. La Société du Grand Paris devrait engager le 13 novembre prochain les 7 derniers milliards de travaux pour boucler l'ensemble du réseau.

— D. Ma.

« Grand Paris : les élus s'insurgent contre la prise de pouvoir de l'Etat » - La Tribune

## Grand Paris : les élus s'insurgent contre la prise de pouvoir de l'Etat

Certains élus du Grand Paris redoutent la constitution d'un nouvel opérateur de l'Etat pour assurer l'aménagement de la métropole. Ils craignent de perdre leurs compétences en la matière.

**P**our assurer l'intérêt général, qui doit assurer l'aménagement des territoires? Les élus locaux qui connaissent parfaitement le terrain, mais qui sont parfois coupable de clientélisme auprès de leurs administrés afin de se faire réélire? Ou bien l'Etat qui peut certes organiser l'aménagement de manière plus cohérente entre les territoires, mais qui risque de mésestimer les subtilités locales? C'est tout le débat du moment sur aménagement du Grand Paris.

### Création d'un opérateur global de référence

Plusieurs élus franciliens à la tête d'établissements publics locaux (EPL), les outils des collectivités pour aménager les territoires, s'insurgent en effet contre la tentative récente de l'Etat de remettre la main sur l'aménagement du Grand Paris.

Ils craignent notamment la création du Grand Paris Aménagement (GPA) qui ambitionne de devenir, selon un rapport récent, « l'opérateur global de référence de l'Etat pour l'aménagement opérationnel en Île-de-France », afin notamment d'atteindre l'objectif de contredire entre 50.000 et 70.000 logements par an sur le territoire du Grand Paris. Le GPA serait, selon les élus, l'outil qui permettra à l'Etat de chapeauter l'aménagement du Grand Paris à leur place.

### Démarche de re-centralisation de l'Etat

Les inquiétudes sont d'autant plus fortes que le Premier ministre Manuel Valls a lancé il y a quelques mois la « création d'une Opération d'intérêt national (Oin) multi-sites tentaculaire, où l'Etat viendrait se substituer aux élus », détaille la fédération des EPL d'Île-de-France.



L'Etat doit-il se doter des compétences d'aménagement sur le Grand Paris?

Bref, « le gouvernement a engagé une démarche de recentralisation qui vise à l'ériger comme le premier opérateur du logement en Île-de-France », déplore Hervé Marseille, vice-président du Sénat. L'incompréhension entoure la politique du gouvernement. « Alors que l'on est quasiment arrivé à l'Acte 3 de la décentralisation avec la création de grandes métropoles en France, l'Etat s'obstine, à l'inverse, à centraliser certaines compétences », explique aussi la directrice d'une communauté d'agglomération francilienne.

### Les maires ne sont pas moins bons que les préfets

Les élus locaux voient dans cette affaire un mépris de la prise en compte des acteurs locaux dans l'aménagement des territoires. Or, « rien ne dit que les préfets soient des

meilleurs aménageurs que les maires! », estime Hervé Marseille.

« L'Etat ne peut pas s'imposer comme cela, qui plus est en cherchant à construire des logements sans pour autant penser à l'activité économique et aux services publics qui découlent de l'implantation de nouvelles populations », explique Le président de Plaine commune, Patrick Braouzec (FG). En effet, les infrastructures nouvelles qu'il faut construire pour les nouveaux habitants (écoles, crèches, équipements culturels et sportifs etc...) ont un coût que les collectivités locales ne peuvent pas toujours assumer. Et ce n'est pas la nouvelle aide aux maires bâtisseurs de seulement 2000 euros par logement construit (une classe d'école coûte 1 millions d'euros), qui résoudra le problème.

### Incohérences

Parfois même, l'absence de concertation entre l'Etat et les collectivités peut donner lieu à des incohérences. Le maire de Rambouillet, Marc Robert (LR) dit par exemple avoir appris qu'il avait été décrété, dans le cadre de l'Oin, que seraient construits plusieurs milliers de logements à la place de l'hippodrome et autour de la gare de sa ville. Des opérations lancées par l'Etat avec « une absence totale de concertation avec les élus locaux », regrette Marc Robert, qui a finalement réussi à faire reculer l'Etat sur ces dossiers.

Les créations du GPA et de l'opération d'intérêt national posent enfin la question de la mise en œuvre des 21 contrats de développement territoriaux (CDT) qui semblait jus-

qu'ici globalement efficace. Les élus du Grand Paris militent davantage pour ce système de contractualisation, où la décision d'aménagement

est pleinement concertée entre l'Etat et les collectivités concernées. ■

par Mathias Thépot

« On ne vit pas si mal que ça en région parisienne » - Le Parisien

## On ne vit pas si mal que ça

**EXCLUSIF.** Plus de sept habitants sur dix se disent satisfaits de vivre dans l'un des huit départements de la région. C'est ce qui ressort d'une étude réalisée par Ipsos pour la SNCF. Nous vous en dévoilons les principaux enseignements.

**LES ALERTES POLLUTION** qui se multiplient — comme ça a encore été le cas cette semaine —, la quête d'un logement abordable et décent, la crise qui n'épargne pas notre région, les incessants embouteillages, les transports défaillants...

A force de ne parler que des trains qui n'arrivent pas à l'heure et d'appuyer là où ça fait mal, on finissait presque par en douter, et pourtant... La vraie vie des Franciliens, ce n'est pas ça : plus de sept habitants sur dix se disent globalement satisfaits de vivre dans l'un des huit départements de la région. C'est le principal enseignement du sondage commandé par

la SNCF à Ipsos que nous vous présentons en exclusivité. Un résultat étonnant, à contre-courant de la déprimante musique ambiante ?

« La surprise est à la hauteur de notre ignorance, aime à répéter Brice Teinturier, le directeur général délégué d'Ipsos. Mais il s'agit d'une étude de référence\* qui nous fournit une masse d'informations. Quand 71 % des Franciliens jugent par exemple leur temps de trajet acceptable pour se rendre sur leur lieu de travail ou

d'études, ça bat en brèche les idées reçues ».

Evidemment, il ne s'agit pas de sombrer dans l'angélisme en affirmant que sous le ciel francilien, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Au dernier classement de l'OCDE sur les 22 régions françaises où il fait bon vivre, l'Ile-de-France se situe à la septième position. Et selon une étude menée à la rentrée par le cabinet Michael Page & Page Personnel, 80 % des salariés, plombés par le coût de la vie et le stress lié aux transports, se disent prêts à quitter la région.

Les études se contredisent-elles ? Si dans la rubrique avantages-inconvénients, une large majorité des Franciliens, tout bien pesé, finit par faire pencher la balance du côté des avantages, « il y a des nuances à apporter dès que l'on rentre dans le détail, confirme Brice Teinturier. Les habitants trouvent que la région est bien lotie. Il y a même un réel attachement à l'Ile-de-France pour plus de la moitié d'entre eux. Mais on s'aperçoit aussi qu'il y a un clivage social et une fracture territoriale. Il faudra notamment veiller à ne pas relâcher les efforts sur la grande couronne. » Nul doute que les candidats aux régionales éplucheront tous les résultats à la loupe.

BERTRAND SCHNEIDER

\* Etude réalisée du 24 septembre au 2 octobre auprès d'un échantillon représentatif de 3 009 Franciliens.

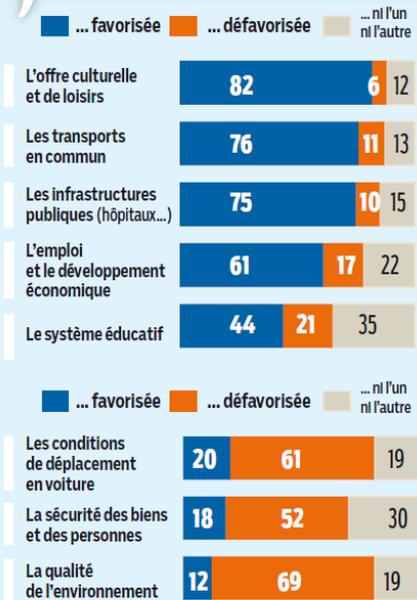


Les habitants trouvent que la région est bien lotie. Il y a même un réel attachement à l'Ile-de-France pour plus de la moitié d'entre eux. (LP/Déborah Golszajn)

Etes-vous satisfait ou mécontent de la région dans laquelle vous vivez, l'Ile-de-France ?



Par rapport aux autres régions françaises, diriez-vous que, pour chacun des domaines suivants, l'Ile-de-France est plutôt...



### Demain

Notre zoom sur les transports

### L'effet crise

Le triptyque Impôts-chômage-pouvoir d'achat écrase la concurrence dans le registre des préoccupations personnelles, loin devant les conditions de logement et de déplacement qui, à en croire le sondage, ne hantent finalement qu'une minorité de Franciliens. La crainte de lendemains qui déchantent reste donc la plus forte, comme ailleurs dans le pays. La peur du chômage reste particulièrement prégnante chez les 20-24 ans (45 %) et chez les ouvriers (48 %). Plus largement, près d'un Francilien sur deux se dit insatisfait de son niveau de vie. Fait notable, les préoccupations liées à l'immigration sont quasiment aussi élevées que les considérations touchant au portefeuille des Franciliens, particulièrement auprès des plus de 60 ans et de ceux qui ont un niveau d'études inférieur au bac. Ipsos y voit toutefois plutôt un effet conjoncturel lié à la crise des migrants. Et l'insécurité dans tout ça ? Elle n'arrive « qu'en » cinquième position, ce qui ne l'empêche pas d'être dénoncée par un habitant sur quatre.

Parmi les thèmes suivants, quelles sont ceux qui vous préoccupent le plus personnellement ?



### Le principal atout : les spectacles et loisirs

Même si 71 % des Franciliens se disent pleinement (8 %) ou plutôt satisfaits (63 %) de la région dans laquelle ils vivent, ils ne signent pas pour autant un chèque en blanc. Certes, l'offre culturelle, même dans les zones les plus éloignées de la capitale, est plébiscitée. C'est le point fort. En revanche, si les trois quarts des habitants concèdent être plus gâtés que dans les autres régions côté transports, ce sentiment s'estompe selon le degré d'éloignement de la capitale (85 % de satisfaits à Paris, 79 % en petite couronne, 70 % en grande couronne) : « C'est une décline significative, tranche Brice Teinturier. Il y a un enjeu pour que le développement des transports se fasse sur l'ensemble de la région. » 4<sup>e</sup> au classement derrière les infrastructures, le sentiment d'être dans une région riche marque une autre fracture, sociale celle-là : seul un ouvrier ou un employé sur deux partage cette opinion. En queue de peloton, on retrouve les déplacements en voiture (65 % de Parisiens se disent défavorisés, 58 % en grande couronne) et la sécurité. Le bonnet d'âne revient à la mauvaise qualité de l'environnement : 74 % des Parisiens en souffrent contre « seulement » 64 % en grande couronne.

# en région parisienne !

Si vous en avez la possibilité, quitteriez-vous votre logement ?



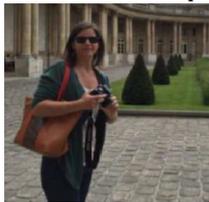
## L'importance du logement et du cadre de vie

Quasiment six Franciliens sur dix se disent prêts à quitter leur logement s'ils en avaient la possibilité. « Le cadre de vie a pris une très grande importance », décrypte Brice Teinturier. Chiffre encore plus impressionnant : 75 % des personnes encore en activité professionnelle seraient disposées à déménager pour habiter dans un logement qui leur convienne vraiment, quitte à s'éloigner de leur bureau... C'est l'un des grands enseignements du sondage. Ce pourcentage grimpe encore pour les familles avec des enfants à charge. De quoi battre en brèche ce que d'aucuns imaginaient comme une logique implacable à savoir habiter le plus près possible de son travail pour perdre le moins de temps possible sur les routes ou dans les transports en commun... Déménager, oui, mais si c'est pour vivre dans une maison individuelle. C'est le souhait de 61 % des Franciliens, des familles avec enfants, mais pas seulement. Seuls les Parisiens (68 %), les personnes vivant seules (59 %) et, dans une moindre mesure, les plus de 60 ans (51 %) veulent bien changer de logement pour un autre appartement.

### ■ ILS SONT HEUREUX D'Y HABITER

#### « Nous adorons tout ici »

Roxane Batt, 23 ans, qui a quitté le Tarn et s'est installée dans le XII<sup>e</sup> en janvier



Roxane Batt a été conquise par les jardins parisiens comme celui des Archives nationales (11<sup>e</sup>). (DR)

**LA QUALITÉ DE L'AIR** qui n'est pas toujours au rendez-vous, les loyers élevés, les métros bondés aux heures de pointe, rien n'y fait... Arrivée en janvier de son Tarn natal avec son compagnon qui occupe un poste à responsabilité, Roxane Batt (23 ans) n'a pas mis longtemps à tomber amoureuse de la capitale. Installée dans le XII<sup>e</sup>, cette jeune juriste en droit social, en quête d'un premier emploi, ne tarit pas d'éloges sur Paris. A tel point qu'elle a même créé un blog\*. « Nous adorons tout ici et notamment toutes les sorties culturelles », souligne Roxane. Certes il y avait des choses à faire à Albi ou

Quels sont, parmi les éléments suivants, ceux qui, s'ils s'amélioraient, contribueraient le plus à rendre votre qualité de vie plus agréable ?



Les temps de trajet	30 %*
La qualité de votre logement	27 %
La présence d'espaces verts	22 %
L'accès à des commerces près de chez vous	18 %
La proximité des services publics	9 %
La proximité des infrastructures sportives et culturelles	9 %

Total supérieur à 100 : deux réponses possibles.

\* 37 % en grande couronne.

## Le point noir : on respire mal

Peut mieux faire. Si les Franciliens ne sont pas insensibles aux charmes de l'Île-de-France, ils ont leurs petites idées pour améliorer leur vie quotidienne. Le message est fort, pas forcément attendu malgré la multiplication des alertes pollution : on veut respirer un air moins vicié... C'est la première revendication de tous les habitants de la région. A Paris (53 %), c'est presque un cri d'alarme. Un quotidien plus agréable, ce serait aussi davantage de sécurité dans son quartier (38 %). La propreté reste dans le tiers de tête des souhaits, d'autant plus que les citoyens pensent que leurs élus ont de réelles possibilités d'agir dans ce domaine. Là encore, comme pour la qualité de l'air, la capitale se singularise : 68 % des Parisiens se disent mécontents de la propreté contre 44 % pour la moyenne francilienne. Autre spécificité parisienne – et donc autre souhait d'amélioration – si l'on rentre dans le détail du sondage dont nous publions des extraits : 71 % des Parisiens sont mécontents des conditions de stationnement dans leur ville (56 % en moyenne dans les autres communes). Côté transports en commun et temps de trajets, la logique est respectée : plus on s'éloigne de Paris, plus les désirs d'améliorations sont importants.

### ■ ILS ONT UN REGARD MITIGÉ

#### « Fiers d'habiter près de Paris mais c'est parfois compliqué »

Arnaud Ferrero et sa famille ont quitté Nancy (Meurthe-et-Moselle) pour Bois-Colombes (Hauts-de-Seine)



Bois-Colombes (Hauts-de-Seine). Arnaud et sa famille avaient envie de voir autre chose. Le grand point positif pour eux : la culture. (DR)

**LE GRAND SAUT** de la Lorraine vers la région parisienne, ça fait deux ans qu'Arnaud, 42 ans, l'a effectué avec sa femme, Aude et leurs deux enfants, Aela, 9 ans, et Alois, 6 ans. Un changement de vie radical que les Ferrero ont souhaité.

« Nous avions envie de voir autre chose. Et c'est à Paris qu'il y a le plus de possibilités. Ma femme, responsable d'un service technique pour une grande entreprise, y a obtenu sa mutation. » Depuis, ils vivent dans un douillet F5 à Bois-Colombes (Hauts-de-Seine).

Alors, heureux ? « Les enfants se plaisent ici, sourit Arnaud. Ce qui leur manque le plus, c'est le jardin et la verdure. » Le gros point positif pour l'ensemble de la famille, c'est la culture. « A Metz, une fois qu'on a fait le centre Pompidou, on a un peu fait le tour. Ici, c'est inépuisable. Il y a une réelle ouverture sur le monde. Paris, c'est le nombril de la France,

l'endroit où tout se décide. On se sent fier d'y être... même si au quotidien, c'est plus compliqué qu'avant », avoue Arnaud. Car si les motifs de satisfaction sont réels, tout n'est pas rose : « Les sorties, ça a un coût, on ne peut pas les multiplier. D'autant que notre budget logement a plus que doublé. Même si on est mieux payé, ça ne compense pas... »

Sans oublier les problèmes de transports. Si pour Aude, ça roule, ça coïncide pour Arnaud, qui fait du conseil pour les entreprises du bâtiment : « J'ai 20 km à faire jusqu'à Port-Marly. En moto, c'est 30 minutes, quasi une heure en voiture, une heure et quart en train. Mais la semaine dernière, j'ai mis par exemple 1h45 pour rentrer.

Le bilan des courses pour cette nouvelle vie est mitigé : « On ne cherche pas à repartir mais nous n'y serions pas opposés non plus. »

B.S.

### ■ ILS ONT ÉTÉ DÉÇUS ET SONT PARTIS

#### « Tout ce temps gâché, on n'en voulait plus »

Axel et Nathanaëlle, ont quitté Charenton (Val-de-Marne) pour Nantes

**ILS ONT EU LE DÉCLIC L'HIVER DERNIER**, en rentrant de vacances. « On était angoissés à l'idée de revenir à Paris et reprendre notre vie quotidienne. Alors on s'est dit *Si on partait?* »

Et tout est allé très vite. Cela fait deux mois qu'Axel et Nathanaëlle, 26 et 27 ans, ont quitté leur appartement de Charenton-Le Pont (Val-de-Marne) pour s'installer à Nantes. « Tout ce temps gâché dans les transports, le stress au moindre problème de RER, on n'en voulait plus, explique Nathanaëlle, qui a quitté son job dans une entreprise de vente en ligne pour s'occuper du marketing dans une start-up. « À Paris, au moindre festival ou événement, il y a un monde fou, plus de Veilb' ou de



Nantes (Loire-Atlantique). Axel et Nathanaëlle ont laissé leur logement et leurs emplois pour s'installer dans l'ouest de la France. (DR)

taxi pour rentrer, le métro bondé, raconte Axel, fan de musique, qui a décroché un job dans les ressources humaines. Ça gâche tout. On voulait revenir à une ville à taille humaine. »

Aujourd'hui, pour un resto, ou un ciné, les amoureux font tout à pied depuis leur appartement de Nantes, un grand deux-pièces doté d'une immense terrasse. « 760 € pour 55 m<sup>2</sup> en plein centre, ça non plus, à Paris, ça n'existe pas », souligne Nathanaëlle. Ce qui leur manque de la capitale, où ils ont tous les deux grandi ? « Peut-être certains grands concerts, la famille, les amis, glisse Axel. Mais il y a plein de choses qui se passent ici. On ne se voit plus revenir à Paris. »

PAULINE CONRADSSON

« Le bal des prétendants du Grand Paris » - Le Monde

## Le bal des prétendants du Grand Paris

Gilles Carrez, maire (LR) du Perreux, n'exclut pas d'être candidat à la tête de la Métropole

C'est l'autre bataille, en Ile-de-France. A côté de la campagne régionale, une bagarre plus discrète se joue pour la présidence de la métropole du Grand Paris (MGP) qui verra le jour en janvier 2016. Au bal des prétendants se bousculent des élus de droite et du centre. Minoriitaire depuis les municipales parmi les 131 communes incluses

dans la future collectivité, la gauche n'a guère de chance de présider cette entité qui englobe Paris, les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne et la Seine-Saint-Denis.

Parmi les élus en lice pour l'élection mi-janvier, Gilles Carrez, maire du Perreux-sur-Marne (Val-de-Marne) et président de la commission des finances de l'Assemblée nationale. « Ma décision n'est

pas prise mais je n'exclus pas d'être candidat », a déclaré le député (Les Républicains) du Val-de-Marne, mercredi 14 octobre, devant l'Association des journalistes de la presse parlementaire. M. Carrez fait valoir sa solide connaissance des finances locales et promet qu'il ne fera pas de la Métropole « un enjeu de pouvoir ». Son message s'adresse aux grands élus de

son parti qui voient d'un œil inquiet la métropole concurrencer les prérogatives de la région. Au premier chef Valérie Pécresse. Pour celle-ci, la candidature de M. Carrez aurait en tout cas le mérite de barrer la route à Nathalie Kosciusko-Morizet qui, élue patronne du Grand Paris, pourrait lui faire de l'ombre. La chef de file de la droite parisienne, qui a commencé une tournée des élus du Grand Paris, ne cache pas l'intérêt qu'elle porte à la métropole.

### Un maire non parisien

A ceux qui préféreraient élire un maire non parisien à la tête de la MGP, NKM fait valoir qu'elle a été maire de Longjumeau (Essonne) et qu'elle s'oppose à tous les projets d'Anne Hidalgo qui pourraient gêner les communes limitrophes. Si elle sait ne pas pouvoir compter sur le soutien de Nicolas Sarkozy, NKM a celui de Patrick Devedjian. La droite ne peut pas ne pas choisir celle que le gouvernement a tenté d'évincer, « avec l'appui de M<sup>me</sup> Hidalgo », estime le patron (LR) des Hauts-de-Seine. En août, le Conseil constitutionnel a censuré le mode de scrutin, prévu par la loi NOTRe, qui empêchait NKM de siéger au conseil de la métropole et donc de briguer sa présidence.

D'autres ambitions se font jour. Au centre, Philippe Laurent, maire (UDI) de Sceaux (Hauts-de-Seine), envisage d'annoncer sa candidature en novembre. Quant au président de l'UDI, Jean-Christophe Lagarde, il n'écarte pas de se présenter.

Mercredi, M<sup>me</sup> Hidalgo a convié à dîner une dizaine de maires de toutes étiquettes. Ce petit noyau dur a retenu l'idée d'une « charte de bonne gouvernance » du Grand Paris qui prévoit que seul un maire pourrait le présider. Ce critère n'est pas prévu par la loi, mais disqualifierait de fait NKM. ■

BÉATRICE JÉRÔME

# Le Monde

vous invite...

... au Théâtre Olympia - Centre Dramatique Régional de Tours

pour assister à une représentation exceptionnelle de

## YVONNE, PRINCESSE DE BOURGOGNE

de Witold Gombrowicz

Mise en scène Jacques Vincey

Le jeudi 22 octobre 2015

à 19 heures

Pour recevoir votre invitation valable pour 2 personnes,

téléphonez au **0 892 690 700** (0,45 €/mn, hors surcoût éventuel opérateur)

le vendredi 16 octobre 2015, à partir de 15 heures.

\*5 invitations offertes aux premiers appelants, conformément au règlement du jeu.

Offre gratuite, sans obligation d'achat, jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles. Le règlement du jeu déposé chez M<sup>re</sup> Augel huissier de justice à Paris, est adressé gratuitement sur demande à: Jeu Les Offres Culturelles du Monde - 80, boulevard Auguste-Blanc - 75013 Paris. Les demandes de remboursement des frais de participation (selon modalités définies dans le règlement) doivent parvenir à la même adresse.

Les informations recueillies à cette occasion sont exclusivement destinées au Monde et à ses partenaires. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant (art. 27 de la loi informatique et liberté).



© Pierre Guéhen

« Elections régionales : programme de Valérie Pécresse »



ÉLECTIONS RÉGIONALES / 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015

## TRANSPORTS : NOUS VOUS DEVONS BEAUCOUP PLUS !

ff

Pour des millions de Franciliens, se déplacer est devenu un véritable parcours du combattant : trains en retard ou supprimés, réseau saturé aux heures de pointe, embouteillages, insécurité.

L'heure est venue de tourner la page.

Si vous nous faites confiance les 6 et 13 décembre, c'est une **révolution des transports** que nous vous proposons, autour de **cinq grands chantiers** que nous mènerons de front :

- **pour des trains et des RER à l'heure : grand coup de neuf sur les transports existants.** D'ici 2021, toutes les rames seront neuves ou renouvelées, avec plus de places, climatisées, équipées en 4G et accessibles.
- **pour qu'aucun Francilien ne soit oublié : 1 000 bus supplémentaires** en grande couronne, des services de transport à la demande et du covoiturage.
- **pour réduire les bouchons en Ile-de-France :** lancement des aménagements routiers dont la région n'a jamais voulu.
- **pour des transports sûrs :** création d'une police régionale des transports avec 250 agents de sécurité supplémentaires et des pouvoirs renforcés et 100% des rames et des bus vidéo-protégés.
- **pour l'accessibilité du réseau et des gares :** création de parcours totalement accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Les projets que nous vous présentons ont été concertés avec les élus et les associations de voyageurs et sont financés **sans hausse d'impôts.**

Parce que les transports sont cruciaux pour votre qualité de vie et votre emploi, nous vous devons beaucoup plus !

Bien cordialement  
*Valérie Pécresse*  
VALÉRIE PÉCRASSE

IR les Républicains   udi   MOUVEMENT DÉMOCRATE

#jaichoisi valerie  
ILE DE FRANCE  
2015

RETROUVEZ TOUTES LES PROPOSITIONS DE VALÉRIE PÉCRASSE SUR :  
[valeriepecresse2015.fr](http://valeriepecresse2015.fr)

« Les recettes antigaspillage de Péresse pour l'Ile-de-France » - Le Figaro

## Les recettes antigaspillage de Péresse pour l'Ile-de-France

La candidate LR aux régionales a promis de « tout chambouler » en s'engageant, si elle est élue, à réduire les dépenses de 10 % par an.

**RÉGIONALES** La publication par la Cour des comptes d'un rapport sur la dérive des dépenses des collectivités locales a fourni mercredi à Valérie Péresse le contexte idéal pour présenter son « *plan antigaspillage et de meilleure gestion* » de l'Ile-de-France. La tête de la liste les Ré-publicains-UDI-MoDem s'est engagée, si elle est élue en décembre, à réduire de 400 millions d'euros par an les dépenses de la région (soit 10 %) et à « *aller chercher ailleurs que dans les poches* » des Franciliens 245 millions de ressources nouvelles. Elle a promis de « *tout chambouler* », « *sans augmenter les impôts* ».

Le plus gros poste d'économies est la suppression des subventions aux associations « *qui ne poursuivent pas un intérêt régional* ». La candidate LR en attend 50 millions par an. Selon elle, la gestion socialiste dans ce domaine est marquée par « *l'idéologie et le clientélisme* ». La liste - non exhaustive - qu'elle a publiée fourmille d'exemples savoureux : 74 000 euros pour « *Sortir du colonialisme* », un collectif qui considère que « *la France est un État colonial tantôt porté par un régime de droite et tantôt par un régime de gauche* » ; 18 000 euros pour

ENCADRÉS DE L'ARTICLE

---

Attac, ou encore, beaucoup plus modestement, 2 000 euros à une association qui s'est donné pour but de « *lister les insultes connues* ». Au risque de brider sévèrement la créativité des chasseurs de subventions, Péresse s'engage à retransmettre en direct sur le site Internet de la région les débats au cours desquels ces crédits sont votés et de rendre compte des actions financées par la collectivité.

Après les associations, les « *organismes associés* » constituent le poste le plus budgétivore. Ils sont 31, dans des domaines d'intervention qui vont de la santé à l'aide aux entreprises innovantes en passant par le design et le tourisme. En les regroupant, la candidate espère économiser 45 millions d'euros par an.

Elle compte aussi dégager 31,6 milliards d'euros sur les dépenses de personnel « *en remotivant les équipes et en modernisant leur gestion* ». Le taux d'absentéisme moyen d'un fonctionnaire régional atteint 30,5 jours, selon la Chambre régionale des comptes, contre 13 jours pour son homologue de la Fonction publique hospitalière. En alignant le temps de

travail réel sur le taux de travail légal de 35 heures, notamment pour les agents des lycées, la candidate pense pouvoir « *sanctuariser* » les 9 000 emplois payés par la région dans les lycées et se contenter du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux pour les 2 000 fonctionnaires de la région proprement dite. Elle prévoit aussi d'économiser 27,5 millions d'euros en déménageant le siège et les services de la région en ban-lieue. Ils se répartissent actuellement entre cinq hôtels particuliers et deux immeubles dans des quartiers pas vraiment populaires.

Les ressources supplémentaires proviendraient surtout de l'Europe (145 millions d'euros espérés), à laquelle l'Ile-de-France demande, selon Péresse, beaucoup moins que le Grand Londres, et d'un nouvel impôt, mais payé par les non-Franciliens : une taxe de transit pour les poids lourds (100 millions d'euros). Son adversaire PS Claude Bartolone propose, lui, le rétablissement de l'écotaxe en Ile-de-France. ■

par Judith Waintraub E@jwaintraub

---

“ Le taux d'absentéisme moyen d'un fonctionnaire régional atteint 30,5 jours SOURCE : CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

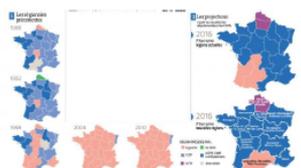
---

## Politique nationale

« Régionales : la droite en position de « reconquête par le bas » - Le Figaro

### Régionales : la droite en position de « reconquête par le bas »

Bienveillants à l'égard de la décentralisation, les Français affichent leur scepticisme sur les bienfaits de la réforme et leur volonté de sanctionner la gauche les 6 et 13 décembre.



Les Français, plus attachés qu'on veut bien le croire à leurs collectivités territoriales, sont dans leur grande majorité (1) conscients des évolutions organisationnelles qui touchent les territoires et connaissent plutôt bien les grands axes de la réforme en cours. Mais cette conscience et cette connaissance ne débouchent pas sur une approbation.

Les Français sont majoritairement critiques à l'égard de la réforme territoriale. Pour seulement 27 % des personnes interrogées le nouveau découpage territorial est une « bonne chose » ; pour 37 %, il est une « mauvaise chose » ; 28 % considérant qu'il n'est « une chose ni bonne ni mauvaise ». Dans ce même sondage, une majorité pense que la création de grandes régions aura des conséquences majoritairement négatives sur « l'identité locale du territoire » (59 %), sur « la capacité de celui-ci à tenir compte des besoins des populations locales » (56 %) ou encore sur « les dépenses publiques » (54 %). On a bien l'impression que l'acte III de la décentralisation suscite essentiellement pessimisme et réticences. Comme si la réforme et surtout la manière dont elle a été préparée ne convainquaient pas une opinion pourtant plutôt décentralisatrice.

Dans ces conditions, la réforme peut se retourner contre ceux qui l'ont portée sur les fonts baptismaux. Pour l'instant, la sanction est sensible dans l'opinion ; demain, elle pourra s'exprimer dans les urnes.

Le pessimisme vis-à-vis de la réforme se lit aujourd'hui dans le faible intérêt que les Français déclarent vis-à-vis des prochaines élections régionales des 6 et 13 décembre prochains. À trois mois des élections, ce ne sont que 60 % des personnes interrogées qui savent que les élections régionales auront lieu en décembre et 45 % seulement qui déclarent avoir « assez ou beaucoup d'intérêt » pour celles-ci. Cela laisse présager une participation électorale faible. Quant aux réticences, elles semblent fortes et même très fortes, puisque 49 % des Français déclarent « vouloir exprimer (leur) désapprobation à l'égard du gouvernement actuel et de François Hollande », 13 % seulement disant « vouloir exprimer (leur) soutien » et 38 % avançant que « (leur) opinion n'aura pas d'influence sur (leur) vote ». La volonté de « vote sanction » est forte et peut se traduire par un effondrement des positions régionales de la gauche. Toutefois, celle-ci est très exposée. Depuis 1998, elle n'a cessé de pousser son avantage en région pour devenir hégémonique en 2004, une hégémonie confirmée en 2010 puisque le parti socialiste contrôle aujourd'hui 20 des 21 régions métropolitaines, la droite étant retranchée dans son réduit alsacien.

Toutes les élections locales et intermédiaires (municipales de mars 2014, européennes de mai 2014 et départementales d'avril 2015) montrent que le rapport de forces électoral a profondément changé et que la droite a fait la preuve de sa capacité à gagner une forte majorité des villes et des départements. Ce mouvement de reconquête « par le bas » devrait se prolonger sur le terrain des régions, d'autant plus que la réforme de celles-ci ne convainc pas les Français, tout au contraire.

À la sanction nationale peut s'ajouter une sanction plus régionale. Pour en prendre la mesure, l'examen d'une projection des résultats des élections départementales d'avril dernier saisis dans l'ensemble des cantons (en cumulant les résultats obtenus dans les cantons où il y a eu un élu au premier tour et les résultats des cantons où l'élection a eu lieu au second tour) sur les territoires des 12 nouvelles régions métropolitaines qui feront l'objet des élections des 6 et 13 décembre prochains montre l'ampleur de la sanction électorale qui se prépare (*voir cartes*). Cette projection n'a qu'une valeur indicative pour plusieurs raisons : début décembre, huit mois se seront écoulés depuis les dernières élections départementales ; les circonscriptions ne sont pas les mêmes (canton d'un côté, région divisée en sections départementales de l'autre) ; le mode de scrutin est différent (scrutin majoritaire aux départementales, scrutin proportionnel avec un correctif majoritaire pour les ré-

gionales). Cependant, la mauvaise appréciation de la réforme régionale, le retour d'une forte dégradation de la cote de l'exécutif socialiste et la division profonde des gauches sur le terrain ne plaident pas en faveur d'une séquence électorale de décembre profondément différente de celle d'avril dernier.

Le scénario le plus sombre pour la gauche ne prévoit que sa capacité à l'emporter dans la grande région Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon et à perdre partout ailleurs au profit de la droite et éventuellement du Front national en région Nord-Pas-de-Calais-Picardie. Cependant, comme toujours, une élection ré-

serve des surprises et dément tout ou partie des projections les plus savantes. En Midi-Pyrénées-Languedoc-Roussillon, la gauche de second tour parviendra-t-elle à refaire l'unité d'une gauche éclatée au premier tour?

En Nord-Pas-de-Calais-Picardie, que fera la liste arrivée en troisième position à l'issue du premier tour, et une éventuelle majorité relative du Front national lui suffira-t-elle à emporter la région? Enfin, dans certaines régions, la projection des départementales montre que l'avance de la droite sur la gauche est parfois fragile (0,4 % en Aquitaine-Poitou-Charentes-Limousin, 6,4 % en Bretagne). Un

éventuel ressaisissement de la gauche dans ces terres où le rapport de forces entre la gauche et la droite est plus équilibré ou une dynamique ici et là de la protestation frontiste peuvent perturber la « chronique d'une victoire annoncée » de la droite sans avoir la capacité de la contredire. | ■

---

(1) 68 %, selon un sondage TNS Sofres, « Les Français et le nouveau paysage territorial », réalisé du 2 au 7 septembre 2015 pour le compte de l'Institut de la gouvernance territoriale et de la décentralisation.

## ENCADRÉS DE L'ARTICLE

---

### PASCAL PERRINEAU



Professeur des universités à Sciences Po, chercheur au Cevipof

Un profond mouvement de décentralisation en France a été engagé en 1982 par les lois Defferre. Vingt ans après cet acte I, l'acte II cherche à approfondir les libertés et les responsabilités locales ; il inscrit aussi la décentralisation dans le marbre du texte constitutionnel. Aujourd'hui, l'acte III tente de redéfinir les compétences de chacun des échelons territoriaux et d'organiser une montée en puissance des intercommunalités et des régions. Au risque de braquer l'opinion convoquée aux urnes en décembre prochain. | J. A.

« Toutes les élections locales et intermédiaires montrent que le rapport de forces électoral a profondément changé en faveur de la droite (...). Dans ces conditions, la réforme peut se retourner contre ceux qui l'ont portée sur les fonts baptismaux »

---

« Le Sénat veut faciliter l'accès des PME à la commande publique » - Les Echos

## Le Sénat veut faciliter l'accès des PME à la commande publique

### ENTREPRISES

Une commission sénatoriale remet ce jeudi un rapport sur l'ouverture des marchés publics aux PME.

Guillaume Bregeras  
gbregeras@lesechos.fr

Cela devient une rengaine : les PME sont trop absentes de la commande publique. Si elles représentent un tiers du chiffre d'affaires des entreprises, elles ne s'adjugent qu'un quart des 400 milliards d'euros annuels engagés par l'Etat, les collectivités et les établissements publics. Pour tenter de remédier à ce problème, une commission sénatoriale s'est penchée sur la question, en marge de la transposition des directives européennes menée par le gouvernement. Après

six mois de travaux, elle rend ce jeudi un rapport que se sont procuré « Les Echos » et qui contient 21 propositions.

Toutes déjà abordées lors des débats autour de la réforme des marchés publics et des concessions suivie par le ministre de l'Economie. Emmanuel Macron, elles placent le curseur plus loin pour faciliter l'accès des PME. La commission présidée par Philippe Bonnacarrère (UDI), et dont le rapporteur est Martial Bourquin (PS), suggère par exemple d'améliorer leur trésorerie en faisant passer l'avance obligatoire de 5 % à 10 % du montant du marché, tout en ramenant la retenue de garantie de 5 % à 3 %. Une mesure que l'on juge difficilement applicable à Bercy, vu la dégradation des finances publiques. Mais ce n'est pas tout. Deux semaines après l'application du décret qui relève le seuil de mise en concurrence de 15.000 à 25.000 euros, les sénateurs proposent que ce dernier soit

encore repoussé à 40.000 euros dans les trois prochaines années. Et, pour compenser le manque de transparence que cela entraîne, ils comptent « obliger les collectivités territoriales à publier la proportion de leurs marchés attribués aux PME en même temps que la liste annuelle des marchés ».

#### L'intention de favoritisme

Mais l'une des propositions choisies de ce rapport concerne la responsabilité pénale des acheteurs. La commission veut rattacher au délit de favoritisme le caractère d'intention. Une mesure qui libérerait l'action des élus, mais qui n'a jamais pu être prise par le passé car trop explosive politiquement. Dans la même veine, elle souhaiterait voir les entreprises et les acheteurs publics se rencontrer plus souvent. Et, pour éviter tout soupçon d'arrangement, les organismes consulaires sont invités à encadrer ces réunions. Voire à faire émerger une « commu-

nauté de la commande publique » pour changer la culture des acheteurs et pouvoir enfin disposer de données précises et mettre un terme « au trou noir statistique ».

Autre levier d'action, celui des coûts de procédure. Estimés à 30.000 euros par acte par la Commission européenne, le rapport préconise la généralisation des marchés publics simplifiés (MPS) (« Les Echos » du 2 octobre 2015) et la simplification des conditions de publicité des appels d'offres. Les sénateurs veulent aussi favoriser l'achat local à travers le renforcement des clauses sociales et environnementales, les rendant incontournables. Un moyen de développer l'activité des entreprises locales, donc les PME. Celles-ci « vont bénéficier de 2 milliards d'euros supplémentaires chaque fois que nous leur permettrons de gagner un point du montant global de la commande publique, hors concessions », assure Martial Bourquin. ■



Les PME ne s'adjugent qu'un quart des 400 milliards d'euros annuels engagés par l'Etat, les collectivités et les établissements publics. Photo Richard Damore/REA

« Valls s'engage à réformer la procédure pénale » - Les Echos

---

## Valls s'engage à réformer la procédure pénale

### SÉCURITÉ

---

**Le Premier ministre espère faire tomber la colère des policiers avec une réforme de la procédure pénale.**

---

**Joël Cossardeaux**  
jcossardeaux@lesechos.fr

La mobilisation des policiers, entre 7.500 et 10.000 à défilé en civil, mercredi, place Vendôme à Paris, sous les fenêtres du ministère de la Justice, n'a pas été vaine. Décidé à dissiper un malaise qui n'a fait qu'aller crescendo ces derniers jours, après la fusillade de Saint-Ouen où un policier a été grièvement blessé par un détenu en cavale bénéficiaire d'une permission de sortie temporaire, Manuel Valls a annoncé, dans la foulée, qu'un tour de vis serait donné à ce dispositif.

Des décrets vont être pris pour « éviter » les sorties « sans nécessité avérée », a-t-il déclaré. Celles-ci devront relever d'impératifs strictement liés au respect de la personne humaine : un enterrement, une naissance ou une maladie grave. Des motifs très éloignés du règlement de succession pour lequel le détenu en fuite avait bénéficié d'une permission. Le Premier ministre a par ailleurs annoncé, à l'occa-

sion de ces sorties, un renforcement des « escortes de sécurité ».

Mais à un moment où le besoin de sécurité demeure élevé, comme l'atteste le maintien du plan Vigipirate, le chef du gouvernement pouvait difficilement s'en tenir à cette seule mesure. D'autant que dans le bras de fer qui les oppose au ministère de la Justice, les policiers sont largement suivis par l'opinion. Selon un sondage Elabe pour BFMTV, 85 % des Français approuvent leurs critiques sur le fonctionnement de la justice.

### Armes : lutte renforcée

Attentif à maintenir très mobilisées les forces de police et de gendarmerie, Manuel Valls a donc également annoncé mercredi une réforme de la procédure pénale, et ce sur plusieurs points jugés essentiels par les syndicats de police. En premier lieu, la garde à vue dont la gestion sera allégée. Fini la pape-rasse ! Un seul procès-verbal, pourvu qu'il reprenne l'application de toutes les formalités, suffira. La mesure doit figurer dans un projet de loi qui sera présenté en Conseil des ministres « dans les prochains mois ». Enfin, la lutte contre le trafic d'armes va être renforcée. La peine de prison pour leur acquisition, détention ou vente illégales passera de trois à cinq ans et les perquisitions seront facilitées. ■

« L'ISF-PME recentré sur les entreprises de moins de 7 ans » - Les Echos

# L'ISF-PME recentré sur les entreprises de moins de 7 ans

## FISCALITÉ

**Bercy entend respecter le droit européen en réservant le bénéfice du dispositif aux jeunes entreprises.**

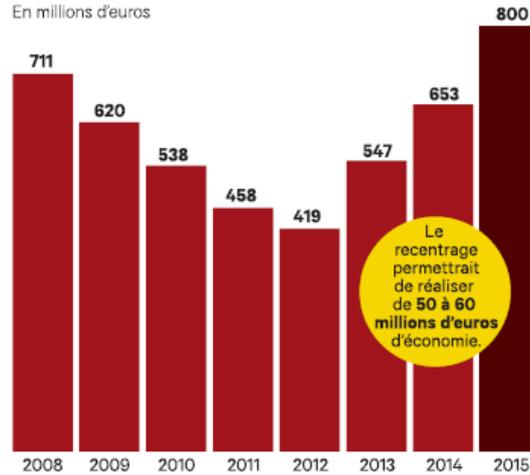
**Ingrid Feuerstein**  
if Feuerstein@lesechos.fr

Les arbitrages concernant l'ISF-PME ont été rendus. Selon nos informations, le dispositif sera bien recentré sur les jeunes entreprises de façon à entrer en conformité avec un récent règlement européen sur les aides d'Etat. D'après le projet présenté hier aux professionnels, cet avantage fiscal, qui permet de déduire de son ISF 50 % des montants investis dans des PME (dans la limite de 45.000 euros), ne concernera plus que les entreprises de moins de 7 ans. Jusqu'ici, l'ISF-PME ne comportait aucune limitation d'âge. D'après une source proche des discussions, cette limite de 7 ans pourrait être contournée dans deux cas uniquement : si l'investissement est supérieur à la moitié du chiffre d'affaires de l'entreprise ou si le plan d'investissement se déroule en plusieurs tours de table. Cette mesure devrait être adoptée dans le cadre du projet de loi de finances rectificative de fin d'année.

Malgré ces deux possibilités d'assouplissement, cette refonte de l'ISF-PME pourrait toucher durement certains professionnels du

## La collecte de l'ISF-PME

En millions d'euros



\* LES ÉCHOS / SOURCES : CAPITAL FINANCE, OBSERVATOIRE DES ENTREPRENEURS

capital-investissement. Les fonds levés actuellement dans le cadre de l'ISF-PME financent aussi bien des start-up que des entreprises plus anciennes. Certaines structures, comme Audacia, se sont spécialisées dans les mandats ISF à destination des PME familiales.

## Elargissement espéré

Les professionnels sont d'autant plus déçus qu'ils auraient espéré, dans le cadre de cette réforme, un élargissement du dispositif. Si la

limitation à 7 ans était presque actée du fait du règlement européen, les investisseurs auraient souhaité des contreparties. « *À partir du moment où l'on recentre le dispositif sur certaines entreprises, on aurait pu augmenter l'avantage fiscal pour favoriser l'investissement, le tout à budget constant* », défend le député socialiste Christophe Caresche. Ce recentrage permettrait en effet de réaliser une économie de 50 à 60 millions d'euros. Dans un récent rapport, les députés Christophe Caresche (PS)

et Olivier Carré (Les Républicains), préconisaient de relever certains plafonds et d'harmoniser l'ISF-PME avec le Madelin, un autre dispositif favorisant l'investissement dans les PME par le biais d'une réduction d'impôt sur le revenu de 18 %. « *Le Madelin ne concerne que les sociétés de moins de 5 ans. Pourquoi, dans ce cas, ne pas l'étendre aux entreprises de moins de 7 ans ?* », suggère une source proche des discussions.

**Les investisseurs demandent des contreparties.**

**Christophe Caresche (PS) et Olivier Carré (Les Républicains) sont sur la même ligne, mais peinent à convaincre l'exécutif.**

Le débat devrait se poursuivre à l'Assemblée dans le cadre du projet de loi de finances. Le député Olivier Carré a déposé un amendement en vue de placer l'avantage Madelin sous le plafonnement à 18.000 euros des niches fiscales, au lieu de 10.000 euros comme c'est le cas actuellement. Le gouvernement a fermé la porte à cette option. « *Je ne préconiserais pas qu'on augmente cet avantage aujourd'hui* », a déclaré Michel Sapin, le ministre des Finances. ■

« Simplification administrative : une promesse qui ne date pas d'hier » - La Tribune

## Simplification administrative : une promesse qui ne date pas d'hier

En mars 2013, François Hollande a donné le coup d'envoi d'un choc de simplification pour alléger le quotidien administratif des ménages, et surtout des entreprises. Cette idée est loin d'être nouvelle.

Le 28 mars 2013, François Hollande, le chef de l'Etat, annonçait sur France 2 le lancement d'un choc de simplification pour alléger le quotidien des chefs d'entreprises et réduire le temps consacré à remplir des formulaires administratifs, réglementaires et fiscaux. Placé sous la tutelle de Matingon, un secrétariat d'Etat en charge de la réforme de l'Etat et de la Simplification a même été (re) créé pour mener à bien cet objectif. En procédant ainsi, François Hollande n'a pas vraiment innové.

Sous la Cinquième république, la simplification administrative a en effet été une priorité affichée de la plupart des présidents de la République et de leurs Premiers ministres.

### De Georges Pompidou à Raymond Barre

" À l'heure actuelle, investir en France est un travail. C'est d'abord un travail administratif, car il faut passer toutes les filières et tous les bureaux, remonter toute la hiérarchie pour obtenir toutes les permissions, toutes les bénédictions. Je reconnais que c'est une calamité et si je puis faire quelque chose pour simplifier tout cela, croyez bien que je le ferai », déclarait Georges Pompidou au Dîner des Jeunes Patrons le 27 avril... 1964.

Une dizaine d'années plus tard, les Français voyaient une nouvelle fois le chantier de la simplification

s'ouvrir. " Le Gouvernement entend conduire, au cours des prochains mois, trois séries d'actions : la poursuite de la revalorisation du travail manuel, et plus généralement de l'amélioration des conditions de travail ; la simplification et la déconcentration accrue de nos instruments d'intervention en matière d'emploi et de formation professionnelle ; la recherche d'une meilleure insertion dans la vie professionnelle de certaines catégories de demandeurs d'emploi, notamment les jeunes et les cadres ayant perdu leur emploi. (...) La réforme de l'administration, la simplification des procédures, la lutte contre l'anonymat, voire l'irresponsabilité, seront un souci permanent pour le Gouvernement ", annonçait Raymond Barre, alors Premier ministre de Valéry Giscard d'Estaing, à l'Assemblée nationale, le 5 octobre 1976.

### Quand VGE évoque une marée blanche

Deux ans plus tard, le 6 avril 1978, le président de la République enfonçait le clou. " L'accroissement des responsabilités et des libertés passe par une décentralisation hardie en direction des communes. Le Parlement devra être saisi de propositions à cette fin dès cette année. Il suppose aussi un large desserrement du carcan administratif. La France doit choisir délibérément les techniques modernes de conduite de son économie, qui sont la liberté à la base, et la concertation au sommet. La marée blanche de la papérasse doit être refoulée. Dans leur ges-

tion, les ministres doivent être guidés par la hantise de la simplicité ". Un an plus tard était créé le ministère de la Réforme administrative, confié à Jean-François Deniau.



À l'heure actuelle, investir en France est un travail. C'est d'abord un travail administratif, car il faut passer toutes les filières et tous les bureaux, remonter toute la hiérarchie pour obtenir toutes les permissions, toutes les bénédictions. Je reconnais que c'est une calamité et si je puis dire quelque chose pour simplifier tout cela, croyez bien que je le ferai » déclarait Georges Pompidou au Dîner des Jeunes Patrons le 27 avril 1964.

### François Mitterrand y attachait beaucoup de prix

En 1981, la gauche arrive au pouvoir. La simplification administrative étant un sujet consensuel, François Mitterrand veut également mener ce chantier à bien. Lors d'une allocution adressée aux entrepreneurs de travaux publics de France et d'outre-mer, le 29 janvier 1982, le chef de l'Etat prononçait les paroles suivantes :

« Le rôle de l'Etat, vis-à-vis de votre profession, se présente sous trois aspects : d'abord, l'environnement juridique et technique, domaine important

- compte tenu des relations étroites que vous entretenez avec l'Etat et les collectivités publiques. Cela intéresse les cahiers des charges, la passation des marchés, les règlements, tous points sur lesquels il est nécessaire de rechercher une meilleure simplification des formalités administratives, refrain entonné cent fois au-cours de ces dernières années. Mais je dois le dire, pour avoir été moi-même longtemps maire, conseiller général, président d'un conseil général, j'ai constaté le grignotage de la paperasserie, source de tracas le plus souvent inutile et j'attache beaucoup de prix à éliminer ce qui n'est pas indispensable ». »

## **Jacques Chirac veut renverser le cours des choses**

Quinze ans plus tard, le 11 janvier 1997 à Tulle, Jacques Chirac remettait l'ouvrage sur le métier. " Nous savons tous combien les charges de toutes sortes se sont développées dans le cadre d'un système d'irresponsabilité qui a duré trop longtemps et ces charges découragent les commerçants,

les artisans, les professions libérales, les exploitants agricoles et finissent par faire obstacle à l'embauche ou à l'installation. Il était urgent de renverser le cours des choses, de faire en sorte que l'on se mette en situation le plus rapidement possible d'alléger les charges qui pèsent sur les entreprises, de favoriser le développement des petites et moyennes entreprises, de simplifier la vie administrative. Je me félicite des décisions qui ont été prises et je demande au gouvernement de poursuivre activement, résolument dans cette voie car beaucoup reste à faire et les effets sont longs à se faire sentir sur le terrain ".

## **Nicolas Sarkozy veut y mettre un terme**

Sans surprise, Nicolas Sarkozy ne fut pas en reste. " Je sais aussi à quel point la complexité administrative est une entrave à l'esprit d'entreprise. Je veux saluer l'action d'Hervé Novelli qui a créé le statut de l'auto-entrepreneur, qui a été un succès considérable. Nous allons maintenant nous attacher à la

simplification des formalités liées à l'embauche et nous avons fixé un objectif: divisé par quatre le nombre d'informations demandées aux employeurs dans le cadre des déclarations d'embauches. C'est déjà complexe pour vous de faire le choix de l'embauche, c'est un pari sur l'avenir, mais je ne peux pas accepter un système qui fait que tout est fait pour vous décourager. La complexité, elle est partout, aller inscrire sa vieille mère ou son vieux père dans une maison médicalisée, il faut être sorti dans la botte de Polytechnique, et encore récemment. Il faut voir les dossiers que l'on demande. Il faut absolument que l'on mette un terme à tout ceci ", déclarait-il le 16 mars 2011.

A moins que le chantier soit achevé d'ici-là, on attend avec impatience de connaître les intentions du prochain président de la République. A moins que la simplification administrative ne soit pas une priorité. ■

par Fabien Piliu

« Matignon taxe le diesel et allège les impôts locaux » - Le Monde

## Matignon taxe le diesel et allège les impôts locaux

Le gouvernement a décidé de réduire l'avantage fiscal dont bénéficie le gazole par rapport à l'essence

C'est ce qu'en jargon politico-économique on appelle « une opération gagnant-gagnant ». En proposant de réduire l'écart de taxation entre le diesel et l'essence, le gouvernement espère satisfaire à la fois les écologistes, esquisser un geste en direction du PS et de sa gauche en allégeant la fiscalité des contribuables modestes, tout en restant fidèle à son engagement de ne plus augmenter les impôts.

Le coup était bien préparé. Dans l'après-midi, mercredi 14 octobre, à l'issue d'une réunion à Matignon avec les ministres de l'écologie, des finances et de l'économie, Manuel Valls annonce qu'il va proposer au Parlement un rééquilibrage entre la fiscalité du diesel, largement avantagée en France, et celle de l'essence. L'écart actuel se situe entre 15 et 16 centimes d'euros. Le premier ministre pose le principe d'un rapprochement en cinq ans entre les deux.

### Recettes supplémentaires

« A cette fin, dès 2016, la taxation de l'essence sera réduite d'un centime par litre par rapport à son niveau aujourd'hui prévu; la taxation du gazole connaîtra le mouvement inverse. La même évolution sera appliquée pour 2017 », indique M. Valls. Le premier ministre précise que « le gouvernement utilisera cette recette pour financer l'allègement de la fiscalité locale des contribuables modestes, et notamment des retraités, conformément à ses objectifs de justice sociale ».

Retour à l'Assemblée nationale, où se poursuit au même moment l'examen du projet de loi de finances pour 2016. Alors qu'on approche de la suspension de la séance d'après-midi, le secrétaire d'Etat chargé du budget, Christian Eckert, intervient : « Si je ne pouvais pas le dire il y a une heure ou deux, je peux désormais vous faire savoir que le gouvernement sera favorable à l'amendement proposé par Christine Pires-Beaune [PS, Puy-de-Dôme] qui vise à relever le seuil du

revenu fiscal de référence ouvrant les droits à réduction ou à exonération d'impôts locaux ».

L'amendement vient en discussion en fin de soirée. Il propose de relever de 2 % les seuils de revenus à partir desquels certains redevables âgés et aux revenus modestes bénéficient d'une exonération ou d'abattements sur les impôts locaux ainsi que sur la redevance audiovisuelle. Le coût de ce gain de pouvoir d'achat pour les contribuables concernés est évalué à environ 100 millions d'euros.

Immédiatement, M. Eckert reprend la parole. Selon lui, compte tenu des différences de volumes consommés entre l'essence et le

diesel, le rééquilibrage de la fiscalité générera 245 millions d'euros de recettes supplémentaires en 2016. « Nous profitons du produit supplémentaire ainsi dégagé pour baisser d'autant d'autres impôts sur les ménages », annonce-t-il. Nous calibrons le dispositif afin que les personnes âgées modestes bénéficient d'une diminution des impôts locaux qui corresponde exactement au surplus de recettes de ce mouvement sur la fiscalité ».

« C'est de la com' », s'exclame le président (LR) de la commission des finances, Gilles Carrez. « Vous pratiquez la politique des Shadoks : pomper d'un côté et déverser de l'autre », raille Hervé Mariton (LR,

Drôme). « Il s'agit simplement, tout en prenant en compte les objectifs environnementaux ou de santé publique, de recycler le produit supplémentaire dans une baisse d'impôts de même niveau », répond le secrétaire d'Etat. L'amendement est adopté. Socialistes et écologistes se congratulent.

Après plusieurs semaines de discussions entre Bercy et le ministère de l'écologie, Matignon a tranché. Une accélération sans doute due à la proximité de la conférence mondiale sur le climat (COP21) qui s'ouvrira au Bourget le 30 novembre et au scandale de la firme allemande Volkswagen, qui a triché sur les contrôles antipollution de

ses véhicules diesel. Surtout, ce carburant et ses émissions de particules fines, classés cancérigènes par l'Organisation mondiale de la santé depuis 2012, sont devenus un enjeu de santé publique, avec 42.000 à 45.000 décès prématurés et 97 milliards d'euros de dépenses de santé par an en France.

Matignon cherchait comment ne pas mettre en difficulté les ménages français. En novembre 2014, en clôture de la conférence environnementale, M. Valls avait déclaré qu'« à chaque fois qu'on taxe le diesel, on nous rappelle que ce sont – et ce n'est pas faux – les plus modestes de notre société qui risquent d'en être les premières victi-



L'écart entre diesel et essence se situe actuellement entre 15 et 16 centimes d'euros. PHILIPPE HUGUEN/AFP

« Vous pratiquez la politique des Shadoks : pomper d'un côté et déverser de l'autre »

HERVÉ MARITON  
député (LR)

mes ». Le ministre de l'écologie, Ségolène Royal, ne voulait pas d'une augmentation de la fiscalité. Le diesel doit en effet déjà augmenter de deux centimes au 1<sup>er</sup> janvier 2016 et l'essence de 17 centime dans le cadre de la montée en charge de la taxe carbone.

Le premier ministre a aussi indiqué, mercredi, vouloir « accélérer le renouvellement du parc [automobile] », en renforçant la prime à la conversion, « en élargissant son assiette à tous les véhicules diesels de plus de dix ans [au lieu de quinze ans auparavant] et en portant le montant de la prime d'achat de 500 euros à 1 000 euros ».

Pour autant, la marche est encore longue avant que le pays ne sorte du diesel, qui représente quelque 80 % des ventes de carburant en France. A titre de comparaison, le gouvernement belge a décidé d'augmenter en 2016 le prix du litre de diesel de 3,5 centimes et d'arriver, en baissant aussi les taxes sur l'essence, à l'équilibre entre les deux carburants dès 2018. Pour le Réseau Action pour le climat (RAC-France), les annonces de M. Valls ne vont pas assez loin et envoient même un signal « incohérent » en baissant les taxes sur l'essence, alors que les prix des carburants sont très bas, en encourageant ainsi leur consommation. L'association propose de baisser la TVA sur les transports en commun, ce qui bénéficierait au plus grand nombre, plutôt que de baisser les taxes sur l'essence. ■

RÉMI BARROUX  
ET PATRICK ROGER

« Malaise des policiers : Valls reprend la main » - Le Monde

## Malaise des policiers: Valls reprend la main

Le premier ministre a annoncé une série de mesures avant même la fin de la manifestation, mercredi

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

Selon la préfecture de police, ils sont 7500. Les secrétaires généraux viennent à peine de conclure leurs discours sous la bruine glaciale. Ils devaient se réunir dans la foule pour décider ensemble de leurs doléances. Ce ne sera finalement pas le cas, car ils se laissent le temps d'évaluer les annonces.

Pour le gouvernement, il s'agissait bien de cela: couper l'herbe sous les pieds d'un mouvement né de la fusillade lors de laquelle un policier de 36 ans a été grièvement blessé, le 5 octobre, à l'île-Saint-Denis (Seine-Saint-Denis). L'auteur des coups de feu était un détenu en fuite qui n'avait pas réintégré sa prison après une permission de sortir. De 1983 à 2001, le Parti socialiste au pouvoir a souvent payé cher le mécontentement des forces de l'ordre.

Sur le point en cause dans cet événement – les permissions de sortir – Manuel Valls a effectué, mercredi, un subtil rétro-pédalage. « Il ne s'agit pas de bouleverser sans précaution les grands principes de notre droit », a-t-il estimé. La garde des sceaux avait pourtant annoncé dès le 6 octobre une éventuelle modification de la législation et un renforcement des escortes, pistes confirmées le lendemain par le premier ministre.

Procès-verbal unique

Mais devant l'opposition des policiers, gendarmes et agents pénitentiaires, qui jugent qu'ils n'en ont pas les moyens, le gouvernement opte pour une limitation des sorties au strict cadre fixé par la loi: réinsertion et « dignité humaine » (obsèques, maladie grave d'un proche, naissance...). Plus de changements de législation, donc, mais quelques décrets pour permettre, entre autres, aux détenus d'effectuer leurs démarches sans quitter la prison.

Mais le gros des annonces de M. Valls concerne la procédure pénale. Une dizaine de mesures doivent permettre de « simplifier, clarifier et alléger, chaque fois que possible, la charge de travail », une revendication éternelle des policiers, devenue particulièrement prégnante depuis la réforme de la garde à vue de 2011. Côté garde à vue, le premier ministre a évoqué un procès-verbal unique pour les aspects procéduraux – actuellement, chaque événement (avis et entretien avec l'avocat, visite du médecin...) doit faire l'objet d'un PV – et la mise en place de plateformes téléphoniques pour décharger l'enquêteur de la recherche de l'avocat, du médecin ou de l'interprète. Plus globalement, le gouverne-



Manifestation des fonctionnaires de police, mercredi 14 octobre, devant le ministère de la Justice, place Vendôme, à Paris. JEAN-CLAUDE COUTAUSSE/FRENCH POLITICS POUR LE MONDE

**Une dizaine de mesures doivent permettre de « simplifier, clarifier et alléger la charge de travail » des policiers**

ment veut mettre fin à la règle du « un acte de procédure, un procès-verbal », recourir aux procédures simplifiées pour le « contentieux de masse », alléger par l'usage des e-mails la communication entre l'officier de police judiciaire et le parquet, décharger les policiers et les gendarmes de l'obligation de notifier aux personnes concernées les décisions du procureur, etc.

Des mesures qui peuvent paraître basiques – comme le recours aux e-mails – mais qui sont loin d'être évidentes dans un système sclérosé par le formalisme et les habitudes. Certaines relèvent de

la loi, d'autres du réglementaire, les dernières de simples circulaires.

Ce que Manuel Valls a donné l'impression de sortir de son chapeau en réponse à la mobilisation des policiers était en réalité en préparation depuis plusieurs mois. Après le rapport sur la procédure pénale remis par le procureur général Jacques Beaume à la chancellerie en juillet 2014, le ministère de la Justice avait lancé la réflexion autour d'une réforme législative ce printemps.

Accélération du calendrier

« Des réunions de concertation sur le projet ont eu lieu en septembre, en liaison avec le ministère de l'Intérieur » tient à préciser un membre du cabinet de Christiane Taubira, afin de gommer la fâcheuse impression de s'être fait déposséder d'une des ses prérogatives par le premier ministre. « L'avant-projet était initialement prévu pour fin octobre », assure cette source, qui concède une petite accélération du calendrier « compte tenu des événements ». En réalité, l'accélération a été un

peu plus brutale: le texte était programmé pour la fin de l'année. La méthode de la garde des sceaux, et la lenteur de la chancellerie, en raison, notamment, des nombreux mouvements au cabinet et à la tête des directions, est pointée du doigt. Que ce soit côté magistrats ou côté policiers, les

syndicats n'avaient pas été informés des travaux. Ils ne devaient l'être que début 2016, une fois le projet bouclé.

Cela suffira-t-il à apaiser les policiers? « Ce ne sont pas des propositions qui permettent de répondre à ce qui s'est passé place Vendôme, même si les choses vont

dans le bon sens », estime Nicolas Comte, secrétaire général adjoint d'Unité-SGP-Police, le deuxième syndicat chez les gardiens de la paix, initiateur de la manifestation. Co-organisateur, Philippe Capon (UNSA-Police, troisième syndicat), a également un « a priori globalement positif »: « Il faut voir le chiffrage budgétaire, le calendrier de mise en place. Mais il y a une prise en considération de nos problématiques. »

Les syndicats, qui ont jusqu'ici canalisé la colère des policiers, doivent tenter de se mettre d'accord sur une position commune avant la rencontre avec le chef de l'Etat. Ils vont avoir du mal à maintenir un front commun, entre ceux qui feraient bien des propositions une base de négociation, et ceux qui souhaiteraient dévier le mouvement vers des mesures catégorielles. Or une division syndicale pourrait laisser la place aux « coordinations » et autres mouvements spontanés, beaucoup plus difficile à contrôler. ■

JEAN-BAPTISTE JACQUIN ET LAURENT BORREDON

Les magistrats rassurés

L'Union syndicale des magistrats (majoritaire, centre droit) s'est réjoui du « discours d'apaisement » de Manuel Valls. La simplification des procédures en garde à vue – dès lors que le procureur maintient son contrôle – est bien accueillie, réagit Marie-Jane Ody, vice-présidente du syndicats de magistrats. Laurence Blisson, secrétaire générale du Syndicat de la magistrature (gauche), reconnaît la pertinence de certaines simplifications de procédures administratives, comme celles attachées à la recherche d'un avocat ou d'un interprète pour une garde à vue. Mais une plus grande standardisation des procédures pour les contentieux les plus fréquents fait craindre « une justice à deux vitesses », s'inquiète-t-elle. Les réactions les plus sévères aux propositions de M. Valls viennent des avocats. « Le PV unique à l'issue de la garde à vue est une absurdité », dénonce Florent Loyseau de Grandmaison, un Conseil national des barreaux. « Le sens de la directive européenne est de garantir un accès beaucoup large au dossier de la personne mise en cause ; on prend le chemin inverse », s'étonne-t-il.

« La grève des avocats grippe la machine judiciaire » - Le Monde

## La grève des avocats grippe la machine judiciaire

Les barreaux contestent le projet de réforme de l'aide juridictionnelle, perturbant le déroulement des procès et des gardes à vue

Le mouvement de grève des avocats sur l'aide juridictionnelle s'étend à grande vitesse en France. Selon un pointage réalisé jeudi 15 octobre au matin par le Conseil national des barreaux (CNB), 101 des 164 barreaux du territoire ont voté la grève, tous ne s'étant pas encore prononcés. La machine judiciaire, qui fonctionne déjà à la limite du point de rupture, risque d'être sérieusement perturbée.

L'enjeu de cette grève est la réforme de l'aide juridictionnelle, cet ensemble de dispositifs qui permet aux personnes à faibles ressources de bénéficier de l'assistance gratuite d'un avocat dans

les procédures civiles (divorce, prud'hommes, immobilier, etc.) ou pénales (garde à vue, comparution immédiate, procès correctionnel ou d'assises, etc.). Les négociations tendues avec le ministère de la Justice ont été rompues par les avocats.

Ce mouvement de grève a déjà provoqué le renvoi de plusieurs audiences dans lesquelles un avocat était commis d'office. A Paris, le procès de trois pirates informatiques qui se réclament des Anonymus, poursuivis pour avoir publié les coordonnées de policiers, devait se tenir mardi 13 octobre. Il a été renvoyé au 23 février.

A Lille, Lyon ou Strasbourg, le

scénario est identique. Pour limiter l'impact de ce mouvement, les parquets et certains présidents de juridiction invoquent des « circonstances insurmontables » pour poursuivre les procédures, même en l'absence d'avocat. Au tribunal de grande instance de Strasbourg, à l'audience des comparutions immédiates de mercredi matin, la présidente de la chambre a décidé de juger malgré l'absence des avocats commis d'office. Elle avait envoyé un huissier chercher le bâtonnier Jean-François Brun, en vain.

A Lyon, les gardes à vue ne semblent guère perturbées. « Dès lors que l'officier de police judiciaire a

prévenu qu'aucun avocat commis d'office n'était disponible mais que la personne est libre de se faire assister de l'avocat de son choix, la garde à vue peut se poursuivre », explique une source judiciaire lyonnaise.

### Exceptions

Conséquence, les personnes les plus démunies ne bénéficient tout simplement plus de l'assistance d'un avocat dans ces moments pourtant déterminants. La porte-parole du parquet de Paris banalise la situation en rappelant la jurisprudence de la Cour de cassation autorisant ces exceptions aux droits de la défense. A Bordeaux,

tous les cabinets d'avocats devaient avoir porté chose jeudi, par solidarité avec les grévistes de l'aide juridictionnelle qui, eux, poursuivront le mouvement vendredi.

Les avocats accusent la chancellerie de vouloir leur faire supporter le financement de services qui relèvent de la solidarité nationale.

« Le ministère veut amputer de 36 millions d'euros l'indemnisation des missions actuelles de l'aide juridictionnelle pour en financer de nouvelles », dénonce Florian Borg, le président du Syndicat des avocats de France. Selon lui, les avocats n'auront plus les moyens d'assurer ce service pourtant garant d'un accès égal à la Justice.

Place Vendôme, on rejette au contraire la responsabilité du blocage sur le CNB et le barreau de Paris alors que des négociations étaient en cours sur un financement de la réforme qui ne pèse pas sur les revenus des cabinets d'avocats.

La garde des sceaux répète qu'elle ne souhaite pas passer en force sur cette réforme qui permettra notamment, grâce au relèvement du plafond de ressource de 941 à 1000 euros, à 100 000 personnes supplémentaires de bénéficier de l'aide juridictionnelle. Mais pour l'heure, c'est un dialogue de sourds. ■

J.-B. J.

« Pas question d'un accord a minima sur les retraites complémentaires » - Le Monde

## « Pas question d'un accord a minima sur les retraites complémentaires »

Jean-François Pilliard, numéro deux du Medef, réclame des mesures structurelles sur les régimes Agirc et Arrco, en grande difficulté

ENTRETIEN

**A**vant la reprise, le 16 octobre, des négociations sur les régimes de retraite complémentaire, Jean-François Pilliard, vice-président du Medef en charge du pôle social, affiche sa volonté de « trouver un accord » mais prévient qu'il refusera de « petits aménagements ». Le délégué général de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) assure que le patronat ne pratiquera pas « la politique de la chaise vide » d'ici à l'élection présidentielle. M. Pilliard annonce aussi sa décision de quitter ses fonctions et tous ses mandats à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Pensez-vous que patronat et syndicats, dont les solutions semblent à ce stade inconciliables, puissent s'entendre, vendredi, sur des solutions pour sauver les régimes de retraite complémentaire ?**

Il faut une fois pour toutes arrêter les demi-réformes. Le Medef a la volonté de trouver un accord mais il est hors de question de signer un accord a minima, qui ne résoudrait pas les problèmes de fond et aurait pour conséquence de maintenir dans l'angoisse des millions de salariés sur le niveau de leurs pensions. Il faut à la fois jouer sur les paramètres du système pour revenir à une saine gestion, mais aussi prendre une mesure structurelle qui amènera les salariés à partir plus tard à la retraite. Le sujet n'est pas politique, il est démographique et économique. Le constat devrait être partagé par tous. Faut-il allonger la

durée de cotisations ? Instaurer un système d'abattements ou de bonus-malus ? Nous ne sommes pas dogmatiques sur les modalités mais elles doivent entraîner un changement significatif de comportement. Notre objectif est de sortir par le haut de cette négociation : si nous n'aboutissons qu'à de petits aménagements qui ne sauveront pas notre système sur le long terme, nous ne signerons pas.

**Le numéro un de FO, Jean-Claude Mailly a déclaré qu'un accord sur l'Agirc-Arrco paraissait très compromis car, d'après lui, « au Medef, les faucons l'ont emporté sur les colombes ». C'est votre avis ?**

Je ne partage pas ce commentaire. Il peut y avoir des débats, ils sont légitimes et constituent une richesse. Mais le Medef est totalement aligné tant sur le diagnostic que sur les solutions à mettre en œuvre. L'enjeu, dans ce dossier, porte sur l'équilibre financier des régimes complémentaires mais aussi sur l'avenir du paritarisme : il s'agit de voir les partenaires sociaux démontrer leur capacité à prendre leurs responsabilités sur un sujet fondamental.

**Le patronat est-il encore disposé à négocier des accords d'ici à la présidentielle de 2017 ?**

Nous n'avons pas l'intention de pratiquer la politique de la chaise vide dans le champ du social. Mais il faudra un jour que l'on tranche, dans un souci d'efficacité, la question de ce qui relève de la démocratie sociale et ce qui relève du politique. Car dans un pays où tout le monde s'occupe de tout, on aboutit à une situation où personne ne

décide rien, au détriment des réformes structurelles nécessaires à la compétitivité et à l'emploi.

**Etes-vous d'accord avec ceux qui ont critiqué les syndicats, suite à l'agression de deux hauts cadres d'Air France ?**

J'ai moi-même vécu des épisodes analogues dans ma vie professionnelle. Il faut éviter de tomber dans les schémas binaires. Il est légitime que des salariés, en manque de perspectives ou dont l'emploi est menacé, éprouvent de l'angoisse, voire de la colère. Mais dans le même temps, on ne peut pas tolérer les débordements comme ceux qui se sont produits chez Air France. Dans cette affaire, la position de certains syndicalistes est préoccupante car elle revient, d'une certaine manière, à justifier la violence. Mais il est tout aussi inacceptable de se servir de ces faits pour disqualifier la capacité des acteurs sociaux à négocier et pour conclure que le dialogue social est mort : il s'agit là d'une exploitation politicienne.

**Qu'attendez de la conférence sociale du 19 octobre ?**

J'attends qu'elle soit utile, par exemple en ouvrant vraiment le débat sur le compte personnel d'activité (CPA), une idée qui, à ce stade, n'a pas fait l'objet d'une concertation avec les partenaires sociaux. Le CPA pourrait être une idée intéressante dès lors qu'il faciliterait la mobilité professionnelle et géographique des salariés sans engendrer de coûts additionnels, de complexité supplémentaire ou de nouveaux facteurs d'insécurité pour les entreprises. De nombreuses questions opéra-



**« L'enjeu porte sur l'équilibre financier des régimes mais aussi sur l'avenir du paritarisme »**

tionnelles et de fond restent en effet à éclaircir, par exemple l'articulation avec notre système de protection sociale. Le rapport remis il y a quelques jours par France Stratégie trace des pistes et peut être le point de départ de nos réflexions.

**Quelle sera votre position en 2016 lors de la négociation de la convention à l'Unedic,**

### **dont vous êtes vice-président ?**

Ce n'est pas à moi de vous répondre. Je quitterai mes fonctions à l'UIMM à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, conformément à ce que j'avais décidé, il y a huit ans, lorsque Frédéric Saint-Geours m'avait proposé de prendre le poste de délégué général. J'avais alors pris l'engagement d'être à ses côtés jusqu'au terme de sa présidence. J'ai renouvelé cet engagement il y a quelques mois envers Alexandre Saubot qui m'a demandé de l'accompagner dans les premiers mois de transition. Cette période touche à sa fin. Je quitterai par conséquent également à la fin de l'année mes responsabilités au Medef ainsi que tous les mandats que j'occupe à ce titre dans diverses instances.

### **Votre départ est-il lié aux débats qui traversent le Medef ?**

Non. Aujourd'hui, j'aspire à un équilibre personnel différent et j'ai également de nouveaux projets, dont l'un vise, par exemple, à développer une chaire sur le dialogue social et la compétitivité des entreprises avec un grand établissement d'enseignement. Cela me permettra de continuer à apporter ma contribution, sous d'autres formes, à l'avenir des entreprises qui ont été ma passion durant toute ma vie professionnelle. ■

**PROPOS RECUEILLIS PAR  
BERTRAND BISSUEL  
ET MICHEL NOBLECOURT**

---

« Les universités dans la rue pour crier misère » - Le Monde

## Les universités dans la rue pour crier misère

Une quinzaine d'organisations appellent à manifester vendredi

**S**alles et amphithéâtres surchargés, locaux en mauvais état, difficultés d'inscriptions dans la filière soutenue: l'université déborde. Une quinzaine d'organisations appellent à une manifestation à Paris, vendredi 16 octobre: l'ensemble des syndicats étudiants (UNEF et FAGÉ), enseignants et du personnel technique défilent avec le collectif Sciences en marche de Jussieu à Bercy pour demander plus de moyens pour l'université et la recherche.

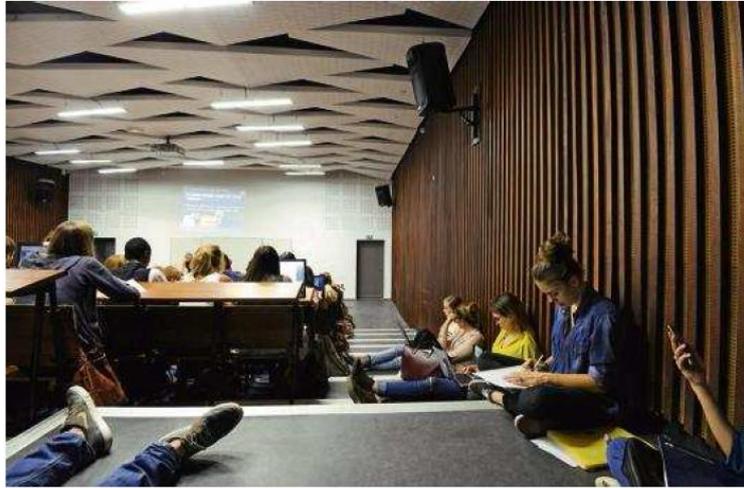
Le monde de l'enseignement supérieur traverse une grave crise, qui pourrait remettre en cause le modèle même de l'université française: l'inscription doit-elle rester à prix modique? Faut-il introduire une forme de sélection à l'entrée? Chercher d'autres voies de financements que le seul budget de l'Etat?

La crise est d'abord démographique. A la rentrée 2015, 65 000 nouveaux inscrits ont été annoncés à l'université par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. En fait, ce sont 38 700 étudiants supplémentaires qui fréquenteront les bancs des facs, si

l'on enlève les élèves des classes prépa qui s'y sont inscrits par le biais de l'université. Depuis 2012, et sans compter les inscrits des classes préparatoires, la hausse des effectifs étudiants s'établit à 123 000 étudiants, indique le ministère. Un afflux loin d'être négligeable puisque le pays compte environ 1,5 million d'étudiants dans ses facs. Et cette inflation démographique est loin d'être terminée.

**3 millions d'étudiants à terme**  
Les moyens sont-ils à la hauteur? Le ministère et les syndicats se livrent à une bataille de chiffres. Depuis 2013, les universités ont reçu des crédits pour créer au total 10 000 postes d'enseignants de plus par an. Mais elles en ont supprimé aussi, si bien que les effectifs enseignants auraient progressé seulement de la moitié du nombre prévu dans les universités. Compté tenu des évolutions de l'emploi précaire et des départs en retraite, le Syndicat national de l'enseignement supérieur (Snesup) estime même que le nombre d'enseignants-chercheurs devrait baisser en 2015.

Depuis le début du quinquennat, le ministère chiffre à 290 millions



Cours magistral à l'université Paul-Valéry de Montpellier, en septembre. SYLVAIN THOMAS/AFP

d'euros la hausse des crédits de fonctionnement du supérieur, un chiffre qui devrait atteindre 390 millions d'euros en 2016. Mais le Snesup estime à 240 millions d'euros les charges des établissements non compensées par l'Etat, et souligne l'écart entre les dépenses votées et celles exécutées dans le passé, ainsi que l'insuffisance de financements pour accueillir les nouveaux étudiants. Et au total conclut à une baisse.

« Les augmentations des budgets auraient été suffisantes si les effec-

tifs étudiants n'avaient pas augmenté », conclut Jean-Loup Salzmann, le président de la Conférence des présidents d'université (CPU). « A chaque fois qu'il y a eu un mouvement de grogne à la suite de réductions budgétaires, cela a toujours coté beaucoup plus cher au final que ce que le ministère aurait dépensé pour l'éviter », met-il aussi en garde, dans la perspective de la mobilisation parisienne.

Autre motif d'inquiétude: l'état des universités se dégrade. 44 % des 15,4 millions de mètres carrés des établissements universitaires sont vétustes ou en mauvais état (13 % sont même très dégradés), selon le rapport de la Cour des comptes sur l'autonomie financière des universités, débattu le 30 septembre à la Commission des finances du Sénat. Mais le budget ne permet pas d'y remédier: le secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur Thierry Mandon a estimé, lors d'une audition au Sénat mercredi, qu'il faudrait trouver des solutions de financement innovantes. Le recours au programme d'investissements d'avenir a d'ailleurs été évoqué au Sénat, comme la facilitation des cessions et la rationalisation du parc immobilier.

Le manque de moyens est d'autant plus criant au regard de la stratégie nationale à dix ans pour

**44 % des 15,4 millions de mètres carrés des établissements universitaires sont vétustes ou en mauvais état**

l'enseignement supérieur (StrANES), endossée en septembre par le président François Hollande: elle prévoit une hausse totale de 500 000 étudiants en France – pas seulement à l'université –, dont le nombre atteindrait à terme 3 millions, et l'obtention d'un diplôme du supérieur par 60 % d'une classe d'âge en 2025 (contre 44 % actuellement). La StrANES note que les dépenses publiques et privées d'enseignement supérieur restent limitées en France à 1,5 % du produit intérieur brut (PIB), moins que la moyenne des pays de l'OCDE (1,6 %). Et préconise de rejoindre les pays scandinaves sur la route des 2 %.

Citées par le rapport StrANES, plusieurs études de l'OCDE démontrent en effet le rendement positif de l'investissement dans l'enseignement supérieur. En

France, il rapporterait à terme de 2,4 à 3,4 fois plus de recettes publiques qu'il n'en coûterait; le bénéfice net d'un diplômé du supérieur dans le secteur tertiaire est ainsi évalué à entre 60 000 à 100 000 dollars de gains net par l'organisation internationale. De son côté, la CPU estime que chaque euro investi dans l'enseignement supérieur et la recherche génère 4 euros de retombées dans l'économie. Et selon un rapport du cabinet écossais Biggar Economics pour la Ligue européenne des universités de recherche, publié au mois d'août, la valeur ajoutée produite par les universités européennes est supérieure à celle de secteurs comme l'automobile, la pharmacie ou l'immobilier.

Après des syndicats étudiants, c'est enfin la « priorité jeunesse » revendiquée par François Hollande qui est aujourd'hui questionnée. La réforme des bourses mise en œuvre au début du quinquennat a représenté un investissement de près de 500 millions d'euros. Les bourses sur critères sociaux concernent aujourd'hui plus d'un étudiant sur trois. Mais l'UNEF et la FAGÉ attendent que le projet entre dans sa deuxième phase, afin de favoriser les conditions de la réussite étudiante. ■

ADRIEN DE TRICORNET



« Le carnet de santé numérique généralisé » - Le Monde

## Le carnet de santé numérique généralisé

L'Assurance-maladie va déployer le dossier médical partagé, très critiqué par les médecins

**C**ritiqué, dénigré, délaissé... mais relancé. Plus de dix ans après sa création, le dossier médical personnel, rebaptisé « dossier médical partagé » (DMP), est de nouveau porté par les pouvoirs publics. La Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAMTS), missionnée par le projet de loi santé pour donner un nouveau souffle à ce dispositif, devait détailler, jeudi 15 octobre, son plan pour déployer entre le deuxième semestre 2016 et la fin 2017 ce carnet de santé numérique auprès des patients volontaires.

Ce dossier informatique est censé contenir aussi bien les comptes rendus d'hospitalisation des patients que les résultats de biologie, les radios ou les courriers de liaison entre médecins spécialistes et médecin traitant...

Pour réussir là où les précédents opérateurs ont échoué, l'Assurance-maladie entend faire preuve de « pragmatisme ». Le DMP nouvelle génération sera créé par les

assurés eux-mêmes, à partir de leur compte Ameli, « en lien si besoin avec leur médecin traitant ». Il sera alimenté automatiquement avec les données de remboursements de soins des douze derniers mois, « évitant ainsi tout acte inutile ou redondant ». Il pourra être connecté « directement avec les logiciels métier » des professionnels de santé.

Les conditions d'alimentation des dossiers seront « simplifiées », promet la CNAMTS, qui annonce qu'une « secrétaire médicale pourra, sur accord du médecin, saisir directement des données dans le dossier d'un patient ». Toutes ces données circuleront par le biais d'une « solution de messagerie sécurisée existante » (MSSanté), qui a « déjà fait la preuve de sa robustesse ».

Ces nouvelles modalités seront-elles suffisantes pour donner une taille critique à un outil jugé « clé » pour améliorer les soins et réaliser des économies ? Prudemment, l'Assurance-maladie ne

donne pas d'objectif chiffré au déploiement « par paliers » du nouveau dispositif, qui sera enclenché après l'adoption définitive du projet de loi santé d'ici à la fin de l'année et la publication du décret d'application. Huit départements pilotes testeront cette nouvelle formule d'ici à juin 2016 avant un déploiement sur l'ensemble du territoire à la fin 2016.

Afficher de bons taux d'ouverture ne devrait pas être mission impossible pour la CNAMTS. Aujourd'hui, sur 65 millions d'assurés, seuls 558 000 dossiers médicaux ont été créés, parmi lesquels la moitié seulement serait actifs. Environ 6 500 professionnels libéraux et 650 établissements de santé en feraient régulièrement usage.

### Rapport au vitriol

« Ces chiffres ne signifient rien car depuis 2011, nous sommes restés dans une petite phase pilote, faute de décision politique de déployer le DMP à grande échelle », prévient Michel Gagneux, le président de l'Agence des systèmes d'information partagés de santé (ASIP), qui pilotait jusqu'à présent le dispositif. « Il n'y a pas un échec du déploiement car le déploiement n'a pas commencé », insiste-t-il, conscient des nombreuses critiques qui pèsent sur le DMP.

En tête de celles-ci, l'argent qui y a été consacré depuis dix ans. Dans un rapport au vitriol rendu début 2013, la Cour des comptes avait dénoncé une « absence particulièrement anormale de straté-

**Huit départements pilotes testeront cette nouvelle formule d'ici à juin 2016**

gie » et regretté une « dérive des coûts ». Elle avait estimé que le « coût global de cette opération » avait « dépassé le demi-milliard d'euros », chiffrant à 210 millions d'euros le coût de la mise en œuvre du seul DMP entre 2005 et 2011, pour seulement 158 000 dossiers ouverts en juin 2012. Des chiffres contestés par M. Gagneux, qui parle d'« interprétation erronée » et avance une facture totale de 200 millions en dix ans.

C'est avec une certaine circonspection que les syndicats de médecins libéraux ont accueilli le retour en grâce du DMP. Ils craignent son inadaptation à leurs besoins, ainsi que son caractère chronophage et non rémunéré. « Il faut arrêter de dépenser inutilement du pognon pour ce truc technocratique inventé par l'administration », fait valoir Jean-Paul Hamon, le président de la Fédération des médecins de France (FMF). Il se déclare favorable au déploiement d'Apicrypt, une messagerie sécurisée cryptée privée « déjà utilisée par plus de 45 000 médecins libéraux » et qui répondrait, selon lui, aux besoins

des professionnels en matière d'échange d'informations.

Autre critique : la faible ergonomie de l'actuel DMP. « Sa compatibilité avec nos logiciels métier consiste à pouvoir y déposer des documents en format PDF, c'est-à-dire des documents qui ne peuvent pas être modifiés », regrette Claude Leicher, le président de MG France, syndicat majoritaire chez les généralistes. « Dans la future version, il n'y a pas de changement de concept », regrette-t-il, assurant qu'il ne remplira pas un « deuxième dossier » en plus de celui qu'il remplit déjà.

Pour encourager le développement du DMP, l'Assurance-maladie devrait cependant disposer dans sa manche d'atouts dont ne disposait pas l'ASIP. Même si elle n'en dit rien dans sa feuille de route du 15 octobre, elle pourrait intégrer dans les prochaines négociations conventionnelles la bonne alimentation du dossier.

« Il faudra mettre une rémunération qui corresponde », prévient Luc Duquesnel, président de l'UNOF-CSMF, la branche généraliste du principal syndicat de médecins libéraux. « On pourrait par exemple imaginer que l'actuel forfait annuel pour pathologie de longue durée passe de 40 à 70 euros. » Une condition également mise en avant par Christian Saout, le secrétaire général délégué du CISS, un collectif de quarante associations de patients, pour qui « le DMP ne marchera que si on paie les médecins pour qu'ils le remplissent ». ■

FRANÇOIS BÉGUIN

### Le patient peut « masquer » des données

Lors de l'examen du projet de loi santé en première lecture à l'Assemblée, en avril, les députés ont adopté la possibilité pour le patient de « masquer » certaines informations contenues dans son dossier médical partagé (DMP), comme des maladies anciennes ou des maladies sans aucun lien avec le professionnel de santé que le patient est allé consulter. Seul le médecin traitant sera autorisé à pouvoir accéder à toutes les informations sur son patient. Les députés ont par ailleurs introduit la possibilité pour le patient de faire figurer dans son DMP des dispositions relatives au don d'organes, aux directives anticipées et à la personne de confiance désignée dans le cadre de la loi Leonetti sur la fin de vie.

« Plan hivernal, l'Etat promet de s'occuper des SDF comme des migrants » - La Croix

## Plan hivernal, l'État promet de s'occuper des SDF comme des migrants

Alors que le 1er novembre va marquer le début de la trêve hivernale, le gouvernement assure que l'hébergement des réfugiés ne se fera pas au détriment des grands exclus.

Le mercure baisse et l'urgence monte. Les besoins en hébergement n'ont jamais été aussi importants : selon les dernières données de la Fnars et du Samu social de Paris, un appel sur deux passé au 115 reste toujours sans réponse. Restent à la rue des exclus, mais aussi des migrants arrivés en grand nombre cet automne, sans oublier les déboutés du droit d'asile – environ 40 000 personnes par an – qui eux aussi, comptent sur une mise à l'abri.

C'est dans ce contexte de crise que le gouvernement a détaillé hier, à l'approche de la trêve hivernale qui arrive le 1<sup>er</sup> novembre, son plan d'hébergement d'urgence. « Nous avons devancé l'éventuelle mise en concurrence entre personnes sans domicile, avec des budgets en augmentation pour tous les publics. » Une rallonge budgétaire de 279 millions d'euros ira aux réfugiés d'ici à la fin de l'année et 250 millions d'euros supplémentaires seront dévolus à l'hébergement d'urgence, dont 130 millions pour le plan hivernal.

C'est surtout en région parisienne que le risque de compétition entre

exclus et migrants est le plus fort. Depuis juin dernier, plus de 2 200 offres d'hébergement ont été faites aux migrants, selon le préfet de région, pour résorber les divers campements de fortune apparus dans la capitale. Ces exilés ont été répartis dans 34 centres se trouvant dans 22 communes franciliennes.

Mais ces solutions ont en bonne partie été dégagées dans les centres d'hébergement habituellement utilisés pendant la période de froid. « En compensation, les préfets, grâce à la mobilisation des maires, ont repéré 2 700 solutions supplémentaires, il ne devrait donc pas y avoir d'effet d'éviction », rassure-t-on au ministère du logement.

Ailleurs en France, la situation serait moins tendue. « Les 5 000 places que nous débloquons pour les réfugiés vont l'être exclusivement dans les HLM vides qui ne sont demandés par personne », assure-t-on dans l'entourage de Sylvia Pinel. D'où l'importance de diriger vers la province un maximum de réfugiés, parmi les 1 000 que la France est allée chercher à Munich. Les premiers dé-

parts ont eu lieu cette semaine vers des logements sociaux situés en grande périphérie de Toulouse ou Saint-Étienne.

« Avec ces moyens supplémentaires, je suis beaucoup moins inquiet qu'au début de la crise des migrants », assure Éric Pliez, directeur général de l'association Aurore, également président du Samu social de Paris. Ce responsable, néanmoins, craint toujours un « effet d'entassement » à Paris, alors que la capitale compte encore 1 000 migrants sans toit.

À Calais aussi, la situation pourrait devenir explosive. Le plan hivernal y paraît largement sous-dimensionné, alors que près de 5 000 migrants survivent à présent dans le bidonville des dunes, en périphérie nord-est de la ville. Ils étaient 4 000 il y a encore quelques jours. Les 1 500 places dans des conteneurs, promises par le gouvernement, n'ouvriront qu'à partir de décembre. Un hangar de 2 000 places maximum a été prévu pour protéger les autres du froid. ■

par Jean-Baptiste François

« Leroy : « Les départements sont au bord de l'asphyxie » - Le Figaro

## Leroy : « Les départements sont au bord de l'asphyxie »

Pour l'élu du Loir-et-Cher, certains d'entre eux ne pourront plus payer le RSA fin 2015.

**OPPOSITION** Le 85<sup>e</sup> congrès de l'Association des départements de France (ADF), qui se tiendra jeudi et vendredi à Troyes (Aube), sera l'occasion pour son nouveau président, Dominique Bussereau (LR), de lancer un appel au gouvernement sur « les contraintes budgétaires et le risque d'insolvabilité » des conseils départementaux, en raison des dépenses sociales exponentielles dont ils ont la charge. Ce congrès, placé sous le signe de « la modernité et la proximité », se tiendra dans la ville dont le député maire, François Baroin (LR), président de l'Association des maires de France, a aussi alerté l'exécutif sur les dangers de la baisse des dotations aux communes.

Invité mercredi par la presse parlementaire, Gilles Carrez, le président LR de la commission des finances de l'Assemblée, a estimé que « le département est la collectivité la plus fragilisée » par les charges budgétaires. Maurice Leroy, le président UDI du conseil départemental du Loir-et-Cher, qui est l'un des vice-présidents de l'ADF, dénonce « l'asphyxie programmée » des départements.

**LE FIGARO.** - **Quelle est la situation financière des départements ?**

**Maurice LEROY.** - Sur le plan financier, les 101 départements sont au bord de l'asphyxie. Ils assument 35 milliards d'euros de dépenses sociales, dont près de 17 milliards au titre des allocations individuelles de solidarité (AIS). Quand un département dépense par exemple 1 000 euros, il y a en moyenne 600 euros pour

les actions de solidarité, l'action sociale et la santé. Et sur ces 600 euros, la moitié est consacrée à l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), au revenu de solidarité active (RSA) et à la prestation de compensation du handicap (PCH). Il y a actuellement 3 millions de bénéficiaires de ces prestations, soit 1,6 million pour le RSA, 1,2 million pour l'APA et 230 000 euros pour le PCH. Mais ces chiffres ne cessent d'augmenter.

**Que fait l'État pour aider les départements ?**

Jusqu'à présent, il y a eu des aides partielles. En 2014, le coût des trois AIS représentait 16,7 milliards d'euros. Ces dépenses ont été compensées par l'État à hauteur de 9,5 milliards d'euros. Le reste à charge pour les 101 départements a été de 7,2 milliards d'euros. En 2015, ces sommes vont encore croître. On prévoit 17,7 milliards de dépenses d'AIS, soit un milliard de plus, qui sera compensé par l'État à hauteur de 9,6 milliards. Il reste à la charge des départements 8,1 milliards d'euros. Ce qui représente 10 % de leurs budgets. Quand on cumule la montée du chômage et le vieillissement de la population, la hausse des dépenses sociales obligatoires, pour les départements, est non maîtrisable. C'est l'effet ciseau que subissent les 101 départements pour la troisième année consécutive. Cela dépasse leur capacité d'autofinancement. Nous l'avons dit à François Hollande, qui a reçu le 24 juillet une délégation de l'ADF conduite par Dominique Bussereau.



Selon Maurice Leroy, des dizaines de départements risquent « la faillite ». Photo : T. SAMSON/AFP

**Quelle solution proposez-vous ?**

Nous attendons une nouvelle « règle de Troyes » pour permettre aux conseils départementaux de continuer à garantir un service public de qualité. Car à la fin 2015, une dizaine de départements ne pourront plus, structurellement, payer le RSA et voter un budget en équilibre, comme la loi leur en fait obligation. En 2016, 40 départements seront concernés et, en 2017, 60 à 70 départements. C'est la faillite assurée ! Cette année, l'État interviendra comme il l'a déjà fait pour des mesures d'urgence.

Mais ce colmatage financier n'est pas viable à long terme. Avec Dominique Bussereau, nous réclamons des mesures structurelles. Le président de l'ADF a demandé le 8 octobre à Manuel Valls de re-centraliser le RSA puisqu'il s'agit d'une allocation nationale. C'est, de notre point de vue,

la seule solution de financement des prestations sociales à long terme. ■

par Sophie Huet E@sohuet1

« La hausse de la taxe foncière accélère dans les grandes villes » - Les Echos

## La hausse de la taxe foncière accélère dans les grandes villes

Dans les 50 plus grandes villes françaises, la taxe foncière a augmenté de 2,22 % en moyenne. C'est deux fois plus qu'en 2014.

Y a-t-il un dérapage de la fiscalité locale dans les grandes villes ? Apparemment oui, selon l'Union nationale de la propriété immobilière (UNPI). Cette association de particuliers bailleurs mène tous les ans une étude sur les taxes foncières acquittées sur les propriétés bâties. Selon les premiers chiffres disponibles pour 2015, « dans les 50 plus grandes villes de France, la taxe foncière a augmenté deux fois plus en 2015 qu'en 2014 », avec une hausse annuelle de 2,22 %, contre 1,13 % en 2014.

Sur les cinquante villes les plus peuplées, hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), l'UNPI observe que « la taxe foncière a augmenté au-delà de la revalorisation automatique de 0,90 % dans 20 grandes villes. C'est donc quasiment deux fois plus qu'en 2014, où la taxe foncière avait augmenté de plus de 0,90 % dans douze grandes villes ».

Les augmentations constatées en 2015 sont beaucoup plus fortes qu'en 2014. « Avec une augmentation de 14,56 % en seulement un an, la taxe foncière a littéralement explosé à Lille, poursuit l'UNPI. La taxe foncière a également fortement aug-

menté à Strasbourg (+ 9,62 % entre 2014 et 2015) ou à Toulouse (+ 7,76 %) ». Viennent ensuite Lyon (+ 6,65 %), Toulon (+ 6,60 %), Bordeaux (+ 5,41 %) et Créteil (+ 5,27 %). Il y a en partie un effet de rattrapage. Car de 2009 à 2014, la taxe, dans les grandes villes de France, a moins augmenté que la moyenne nationale, qui était de 16,42 % (+ 7,92 % à Lille).



## Deux fois et demie l'inflation

A titre de comparaison de 2008 à 2013, la hausse avait été en moyenne, sur le plan national, de + 21,26 %. 2014 a donc connu une décélération, mais c'était une année d'élection... Reste que + 16,42 %, c'est tout de même deux fois et demie

l'inflation (+ 6,5 % entre 2009 et 2014), remarque l'Unpi.

L'évolution de la taxe est une chose, mais au final, ce qui se juge est le taux d'imposition du propriétaire. Sur l'année 2014, hors TEOM, ce sont les habitants d'Amiens (55,87 % de la fraction de référence de la valeur locative), du Havre (54,36 %) et d'Angers (54 %) qui ont l'imposition la plus lourde parmi les cinquante grandes villes. C'est en région parisienne qu'elle est la plus basse, avec Courbevoie (12,52 %), Paris (13,50 %) ou Boulogne-Billancourt (15,09 %). Le bas du classement reste inchangé si l'on inclut la TEOM (on arrive alors à 15,42 % à Courbevoie et à 19,71 % à Paris). En revanche, en incluant la TEOM, c'est au Havre que le taux d'imposition 2014 est le plus fort (68,21 %), à Nîmes (67,71 %), à Tourcoing (65,71 %) et à Amiens (65,40 %). Parmi les principales métropoles, Marseille (59,93 %), Lille (57,50 %) et Toulouse sont au-dessus de la moyenne des cinquante plus grandes villes (50,55 %), mais Nice (46,44 %) et surtout Lyon (35,05 %) sont très en dessous. ■

par Myriam Chauvot

« Les élus locaux embauchent sans compter » - Le Parisien

## Les élus locaux embauchent sans compter

Fonction publique. La Cour des comptes s'inquiète une nouvelle fois de la dérive des dépenses de rémunérations des collectivités, surtout au niveau des communes.

**A**TENTION, sujet épineux. Surtout à quelques semaines des élections régionales. C'est sans doute pour cette raison que la Cour des comptes n'a pas tapé trop fort sur la question du nombre de fonctionnaires territoriaux. Il n'empêche, le discours de la vénérable institution de la rue Cambon à Paris (1<sup>er</sup>) reste le même depuis plusieurs années : les élus locaux, tous bords confondus, sont largement « accros » à l'emploi public. « Nous sommes nous-mêmes fonctionnaires, nous n'avons pas de discours antifonctionnaires », se défend Didier Migaud, le président de la Cour des comptes avant d'affirmer, chiffres à l'appui (voir page 3), que « les effectifs ont augmenté de façon plus importante que les transferts de compétence de l'Etat ne le justifiaient ».

### Un argument de campagne pour la droite

Certes, les élus ont des circonstances atténuantes. L'Etat, qui s'applique un régime minceur sans précédent, leur a – un peu – coupé les vivres en réduisant cette année de 1,5 Md€ le montant des dotations versées aux

communes, intercommunalités, départements et régions de France. Cette baisse devrait même s'amplifier dans les années qui viennent. Certes, lorsque la masse salariale de la fonction publique territoriale augmente, c'est dû en partie à des décisions prises par l'Etat (en 2014, le coût de mesures nationales a augmenté les charges de personnel des collectivités de 1 Md€ selon la Cour des comptes). Les chiffres sont néanmoins tenus : là où l'Etat a réduit ses troupes de près de 300 000 postes de fonctionnaires, les collectivités, elles, ont fait le chemin inverse. A ceci près qu'une majorité d'agents gagne nettement moins que leurs collègues de l'administration d'Etat. « La fonction publique territoriale, c'est la proximité avec l'habitant, le citoyen. Les 1,9 million d'agents territoriaux exercent une mission qui renvoie au quotidien des Français – crèches, écoles, équipements sportifs et culturels, prestations de solidarité. Répondre à toutes ces missions, c'est dans leur ADN », explique Michaël Hoffmann-Hervé, directeur général de Randstad. Oui, mais ça pose problème financièrement.

Pour l'instant, les élus mettent plutôt la pédale douce sur les impôts, constate la Cour des comptes. Mais plutôt que de réduire leur masse salariale, elles ont, au contraire, choisi de moins investir. Or, qui dit moins d'investissement, dit moins d'activité économique et donc moins de richesse créée.

Alors, trop de fonctionnaires en régions ? Si, sur cette question, la gauche semble gênée aux entournures (il n'y a qu'à voir la passe d'armes provoquée au sein du gouvernement après la sortie d'Emmanuel Macron sur le statut des fonctionnaires), la droite, elle, en fait un argument de campagne. Nicolas Sarkozy a déjà annoncé qu'il souhaitait rétablir la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux et l'imposer à la fonction publique territoriale. Quant à Marine Le Pen, si elle est élue à la tête de la région Nord-Pas-de-Calais, elle entend « rationaliser » le nombre d'agents locaux. ■

par Olivier Baccuzat Et Matthieu Pelloli

## Des collectivités plus ou moins vertueuses

Dans son rapport 2015 sur les finances locales, la Cour des comptes distribue des bons points et des bonnets d'âne. Voici les principaux.

### Les mauvais élèves

Durée de travail inférieure à la durée légale à Carcassonne Agglo. La communauté d'agglomération a payé en 2013 plus de 15 000 heures non travaillées pour un coût moyen estimé à 350 000 €, soit l'équivalent de près de dix temps pleins et environ 3 % de la masse salariale.

Absentéisme au conseil départemental des Pyrénées-Orientales. La chambre régionale des comptes du Languedoc-Roussillon a relevé que le taux d'absentéisme du

personnel du département est passé de 22,2 jours par agent en 2008 à 26,3 jours en 2012, en dépit des moyens de prévention déployés.

### Les bons élèves

Plan anti-absentéisme à Mâcon. La ville a fait le choix de remplacer les agents absents de manière occasionnelle et uniquement pour le personnel jugé indispensable à la continuité du service.

Réduction du volume des heures supplémentaires à Chelles et Cognac. La chambre régionale des comptes d'Ile-de-France a relevé que Chelles (Seine-et-Marne) avait diminué de 37 % le recours aux heures sup entre 2008 et 2013. De même,

celui-ci fait l'objet d'un suivi particulier à Cognac, avec un objectif de baisse de 15 % en 2015.

Non-remplacement intégral des départs à la retraite à Amiens Métropole. Depuis 2008, toute création de poste par la communauté d'agglomération doit être compensée par une suppression. Certains postes sont gelés en prévision de leur suppression.

Diminution de la masse salariale à Metz et Grenoble. Pour diminuer ses dépenses de fonctionnement, Metz a adopté un plan d'économies de 14 M€ sur quatre ans. La ville de Grenoble a également construit son budget pour 2015 sur la base d'une stabilité de la masse salariale. MATTHIEU PELLOLI



Carcassonne (Aude). L'agglomération a payé en 2013 plus de 15 000 heures non travaillées. Coût : 350 000 €. (Photoprix/Le Télégramme // Claude Prigent.)

# Revue de presse: Jeudi 15 & vendredi 16 octobre 2015

---

*« Le MoDem critique Hollande sur les retombées de la COP21 » - Le Figaro*

Le MoDem affiche son scepticisme sur les résultats à attendre de la conférence sur le climat qui se tiendra à Paris fin novembre.

L'intitulé de la conférence coorganisée jeudi au Sénat par le MoDem et les démocrates européens en dit long sur les réserves du parti centriste sur les résultats à attendre de ce sommet dont l'objectif est la lutte contre le changement climatique. François Bayrou conclura la réunion qui sera ouverte par Marielle de Sarnez, vice-présidente du MoDem, et Yann Wehring, porte-parole du parti. Avant le tumulte du grand sommet climat qui se tiendra à Paris du 30 novembre au 11 décembre, les centristes veulent en rappeler les enjeux.

Ancien dirigeant des Verts aujourd'hui chargé des questions de développement durable au MoDem, Yann Wehring dit être «de plus en plus sceptique sur ces conférences internationales» et s'interroge sur la capacité des États à tenir des engagements sur vingt ans. «Il faut agir tout de suite. Les promesses, c'est bien beau, mais il s'agit de savoir comment l'on peut faire pour obtenir des résultats immédiatement», insiste-t-il. Les subventions aux énergies fossiles, l'inexistence de l'écofiscalité en France, les freins des lobbies au développement durable ou encore le projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes lui apparaissent comme autant de révélateurs inquiétants de l'immobilisme en matière environnementale. «Les chiffres sont épouvantables, ajoute-t-il. Depuis 1850, les dix années les plus chaudes se situent toutes après 2000.»

## **Une taxe carbone à l'échelle internationale**

Pour Yann Wehring, si la communauté internationale prétend qu'elle a agi depuis 1992, alors elle est obligée de reconnaître son «échec», car les spécialistes, notamment ceux du Giec (Groupement international des experts sur le climat), ne relèvent aucun ralentissement des émissions de gaz à effets de serre.

Le porte-parole du MoDem publiera début novembre aux Éditions du Belvédère un essai intitulé Le changement climatique, c'est maintenant, consacré aux enjeux écologiques. L'occasion d'avancer quelques idées susceptibles, selon lui, de faire avancer les choses. Par exemple, considérant que l'argent est le nerf de la guerre déclarée au réchauffement climatique et que les ressources publiques sont insuffisantes, Wehring préconise l'instauration d'une taxe carbone à l'échelle internationale. Le MoDem prône aussi des financements innovants, comme une taxe sur les cartes bancaires, qui permettraient d'acheter ces véritables puits de carbone que sont les forêts.

Très critique sur la politique de François Hollande en matière d'écologie, Yann Wehring dénonce la loi de transition énergétique qui n'est pour lui qu'un catalogue. «Pour Hollande, la question écologique est secondaire et, au PS, il n'y a pas de conviction écolo. L'accord avec les écologistes n'était qu'un habillage électoral. Et d'ailleurs, les Verts sont dans un tête-à-tête mortel avec les socialistes. On leur fait avaler toutes les pilules du monde...», glisse-t-il, soupçonnant le chef de l'État de vouloir faire de l'«affichage» et des «annonces spectaculaires» à l'occasion de la COP21, mais «sans effets réels».

« Le Front national se dit victime d'un acharnement judiciaire » - Le Monde

---

## Le Front national se dit victime d'un acharnement judiciaire

Marine Le Pen ne se rendra pas à la convocation des juges dans le cadre de l'enquête sur le financement de son parti

Le Front national maintient sa posture de défiance vis-à-vis de l'enquête menée par les juges sur son financement. Marine Le Pen a décidé, mardi 13 octobre, de ne pas répondre à la convocation émise par Aude Buresi et Renaud Van Ruymbeke, qui souhaitaient l'entendre sous le statut de témoin assisté dans le cadre de cette enquête ouverte en avril 2014. Une décision qui fait suite à la requête en suspicion légitime déposée en fin de semaine dernière par le parti d'extrême droite devant la Cour de cassation pour dénoncer une procédure qu'il juge par trop partielle.

Selon nos informations, le Front national met en avant trois points principaux dans sa requête. Il dénonce tout d'abord un acharnement judiciaire et la « vacuité des charges » qui pèseraient contre lui. Il s'en prend ensuite à la décision du parquet de Paris, qui a requalifié les faits reprochés au FN après la mise en évidence par son trésorier Wallerand de Saint Just d'une faille législative : la disparition dans le code pénal de l'infraction d'acceptation d'un financement

politique par une personne morale. Cette requalification viserait, selon le FN, à détourner la procédure pour prononcer à tout prix des mises en examen. « Cela fait mauvais perdant qui cherche à se raccrocher aux branches », dit-on du côté du parti d'extrême droite.

### « Dons déguisés »

Enfin, le Front national déplore les fuites de l'enquête dans la presse qu'il interprète comme une preuve supplémentaire d'une offensive organisée. « Quand on met bout à bout les dysfonctionnements, on est amené à avoir des doutes sur le caractère impartial de la juridiction. Le FN est victime d'un procès d'intention », assure un cadre frontiste.

Le parti de Marine Le Pen a été mis en examen, en septembre, en tant que personne morale, pour recel d'abus de biens sociaux et complicité d'escroquerie. Son trésorier, Wallerand de Saint Just, a lui été mis en examen pour recel d'abus de biens sociaux. Les juges reprochent à la société Riwal, dirigée par Frédéric Chatillon, un proche de Marine Le Pen, d'avoir con-

senté au FN ainsi qu'à Jeanne, le microparti de la présidente du Front, des « dons déguisés » qui passeraient par le biais d'achats de matériels, de prêts dépréciés sans justification, de mise à disposition de locaux et de salariés ou d'emplois présumés fictifs.

Riwal a aussi fourni des kits de campagne aux candidats frontistes aux élections législatives de 2012 qui auraient été surfacturés. Pour les magistrats, le but du système était d'obtenir le remboursement des dépenses de campagne par l'Etat. Selon eux, la société Riwal aurait « trompé l'Etat français afin de lui faire remettre des fonds, valeurs ou biens quelconques, en l'espèce le remboursement des frais de campagne surévalués aux candidats sur la base de comptes de campagne frauduleusement établis ».

Les arguments avancés dans la requête du FN avaient déjà été développés par M. de Saint Just dans une assignation qu'il avait déposée fin août contre l'Etat. « Il est impossible de résister à l'ensemble de la diffamation médiatique alimentée par un viol perpétuel et organisé du secret de l'instruction », écrivait-il. En filigrane, le FN dénonce une procédure instrumentalisée à des fins politiques. A plusieurs reprises, Marine Le Pen avait publiquement dénoncé « la justice de Mme Taubira ». La requête déposée par le FN ne suspend toutefois pas la procédure. Selon les informations du Monde, une nouvelle convocation de Marine Le Pen est prévue dans les prochaines semaines, avant le premier tour des élections régionales, le 6 décembre. ■

OLIVIER FAYE  
ET SIMON PIEL

### M. Le Pen poursuit le FN pour « préjudice moral »

Jean-Marie Le Pen a déposé, mercredi 14 octobre, un recours devant le tribunal de grande instance de Nanterre pour contester son exclusion du Front national. Cette dernière avait été prononcée le 20 août par le bureau exécutif du parti à la suite des propos tenus par M. Le Pen sur les chaînes à gaz, « détail » de l'histoire de la seconde guerre mondiale selon lui. Dans son assignation, il remet en cause les modalités de la procédure ayant conduit à son exclusion et continue à revendiquer le titre de président d'honneur. Liant la dégradation récente de son état de santé à ces péripéties, le patriarche de 87 ans assure par ailleurs avoir subi un « préjudice moral » important et réclame que le FN lui verse la somme de deux millions d'euros en réparation.

## Ouverture et curiosités

« La crise des réfugiés rebat les cartes de la relation entre l'Europe et la Turquie » - Les Echos

LES DIRIGEANTS EUROPÉENS FACE À LA CRISE MIGRATOIRE

# La crise des réfugiés rebat les cartes de la relation entre l'Europe et la Turquie

- Les leaders européens se réunissent, ce jeudi, à Bruxelles, sur la question des migrants.
- Ils doivent se mettre d'accord sur l'ampleur des concessions à accorder à Ankara en échange de son aide.

**Gabriel Gréillon**  
ggréillon@lesechos.fr  
**Renaud Honoré**  
rhonoré@lesechos.fr  
— Bureau de Bruxelles

Ce n'est pas encore une danse du ventre, mais ça y ressemble. Les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne réunis ce jeudi à Bruxelles vont consacrer une grande partie de leur réunion à déterminer jusqu'à quel point ils sont prêts à faire des concessions à la Turquie pour obtenir sa coopération sur le dossier des réfugiés. Car le constat est désormais unanimement partagé : « Ankara est un partenaire clef, si ce n'est le principal acteur, de ce dossier », répètent en chœur les diplomates.

De nombreux Syriens transitent par le pays, et une partie des 2 millions qui s'y étaient installés depuis deux ans ont repris la route depuis cet été pour nourrir les flux migratoires vers l'Europe, et l'Allemagne en particulier. « Le problème, c'est que Recep Tayyip Erdogan, le président turc, sait parfaitement que nous avons besoin de lui et nous allons donc devoir payer un prix élevé pour le mettre à nos côtés », souligne un proche d'Angela Merkel. Il y a dix jours, la Commission européenne

avait déjà dévoilé ce que pourrait être un accord de coopération entre les deux parties. Les Européens plaident ainsi pour que la Turquie continue à accueillir chez elle une grande partie des migrants syriens, en leur donnant de meilleures perspectives d'intégration sur place. « C'est une chose que les Turcs ont du mal à accepter », souligne un diplomate. Pour faire passer la pilule, une aide de 1 milliard d'euros – en réalité une réallocation de fonds déjà prévus – avait été proposée dès le mois de septembre.

**Sujet très sensible**  
Mais ce montant, même augmenté, est insuffisant aux yeux d'Ankara, qui a formulé toute une série de demandes : libéralisation des visas pour ses ressortissants voulant aller en Europe, des sommets réguliers avec les Européens, ou encore – sujet très sensible – de nouvelles avancées dans les discussions d'adhésion à l'UE. « Sur les visas, on est prêt à accéder, mais seulement si Ankara s'engage à réadmettre des migrants venant de Turquie, dont la présence aurait été refusée en Europe », décrypte un diplomate. Une délégation de la Commission européenne, avec à sa tête le vice-président Frans Timmermans,



Les Européens plaident pour que la Turquie continue à accueillir chez elle une grande partie des migrants syriens, en leur donnant de meilleures perspectives d'intégration sur place. Photo Yasin Akgul/AFP

est partie ce mercredi à Ankara pour voir où des progrès étaient possibles. Celle-ci devrait répéter la volonté de Bruxelles d'avoir un contrôle greco-turc de la frontière commune. « La Grèce est contre, je lui demande de revoir sa position », a souligné ce mercredi

Jean-Claude Juncker, le président de la Commission.

Sur un point, en revanche, les discussions semblent quasiment enterrées. Le concept de « zone de sécurité », qui figurait récemment en haut de la liste des demandes turques, est mis de côté. Il s'agissait

d'établir, sur le territoire syrien, des zones protégées militairement – avec le concours des Européens – afin d'y mettre des Syriens à l'abri. Le projet n'a jamais séduit les Etats membres, compte tenu de sa complexité et de ses implications militaires. Donald Tusk, le président

du Conseil européen, avait malgré tout ouvert la porte à cette possibilité il y a dix jours. Depuis, l'intervention russe en Syrie a changé la donne en profondeur. « Les Turcs eux-mêmes ont mis cette demande en sourdine », note un diplomate qui y voit une preuve de réalisme, puisque « des dizaines d'avions russes patrouillent la zone ».

**Ankara multiplie les demandes sur les visas ou les discussions d'adhésion à l'UE.**

S'ils se sont résolus à l'idée de faire fi de considérations morales et d'établir un partenariat très pragmatique avec Ankara, les Européens doivent, malgré tout, trancher un épineux problème. Alors que des élections législatives se tiendront, le 1<sup>er</sup> novembre, en Turquie, est-il pertinent de choisir un tel moment pour offrir au régime le trophée de concessions importantes arrachées à l'Europe ? Difficile d'arbitrer entre l'urgence de la crise des réfugiés et le risque d'influer sur le processus politique d'un pays qui révèle actuellement ses fragilités. ■

# Revue de presse: Jeudi 15 & vendredi 16 octobre 2015

---

« Une note des renseignements pointe du doigt la radicalisation dans le sport amateur » - Le Figaro

Selon cette note, ce phénomène trouve ses fondements dans le repli communautaire observé dans plusieurs quartiers.

«Le sport amateur vecteur de communautarisme et de radicalité». Voilà le titre très explicite d'une note confidentielle réalisée cet été par le service central du renseignement territorial (SCRT) - chargé de repérer les dérives sectaires, communautaires et identitaires pouvant mettre en danger les valeurs républicaines. Cette note accablante, dont la teneur est révélée par [RTL jeudi matin](#), met en lumière le prosélytisme et la radicalisation observés dans le milieu du sport amateur.

Des prières sur la pelouse à la mi-temps d'un match d'une équipe de Perpignan, des éducateurs sportifs, fichés comme étant des musulmans salafistes par les services de renseignement, qui prient «en déployant des tapis de prière dans les gymnases» tout en encadrant des adolescents. Autant de faits mentionnés par le rapport de treize pages à destination de différents préfets et ministères.

«Effectivement, il y a quelques mois, un spectateur nous a alerté que deux personnes d'une équipe de football adulte priaient sur un terrain à la mi-temps. C'est un incident mineur, sans suite», explique au *Figaro* Claude Mala, président du district de football dans les Pyrénées-Orientales. Toujours d'après la note révélée par RTL, ce phénomène découlerait directement du «repli communautaire» qui est observé dans de nombreux quartiers de France.

**«Ce n'est pas marqué "lieu saint", ici, c'est marqué "stade municipal"»**

En 2012, déjà, des faits similaires avaient été remarqués par des journalistes du *Progrès* sur d'autres terrains de football, en France. À Lyon, par exemple, des musulmans se réunissaient chaque dimanche pour prier sur le stade municipal Juninho. «On a vu des musulmans prier! Ça se passe tous les dimanches, depuis au moins trois semaines et ça se répète plusieurs fois dans l'après-midi. Parfois, ils sont dix, parfois quinze, parfois cinq. C'est choquant. C'est pas marqué "lieu saint", ici, c'est marqué "stade municipal"! On vit ça comme une provocation!», alertait un témoin au *Progrès*.